

IME
de Fongrave

Projet
d'établissement
2009 - 2013



Sommaire

1°) Présentation de la l'IME de Fongrave et de l'IMPro de Lamothe-Poulin p.4

1-1 : L'association gestionnaire :

1-2 : Les administrations de contrôle

1-3 : L'IME de Fongrave

1-4 : L'IMPro de Lamothe-Poulin

1-5 : Les ressources humaines

1-6 : L'évaluation du projet d'établissement 2003-2008 et la première évaluation interne

2°) La population accueillie p. 10

3°) Le fonctionnement de l'IME p. 14

3-1 : La finalité de l'IME de Fongrave:

3-2 : l'accueil et l'expression de l'utilisateur:

3-3 : le cursus du jeune à l'établissement:

3-4 : la formation professionnelle

3-5 : le projet éducatif

3-6 : Le projet pédagogique

3-7 : la prise en charge thérapeutique

3-8 : le projet des services administratifs et généraux.

3-9 : la démarche qualité

3-10 : les réunions de travail

3-11 : les processus mis en œuvre à l'IME

3-12 : la prévention de la maltraitance

4°) Les axes stratégiques du projet d'établissementp . 44

Axe 1 : Intégrer les jeunes et l'équipe de l'IMPro de Lamothe à l'IME de Fongrave

Axe 2 : Développer le travail d'équipe et les projets interdisciplinaires

Axe 3 : « L'intégration des jeunes dans le milieu ordinaire » de l'arrivée jusqu'après la sortie.

Axe 4 : Développer les interactions entre l'adolescent dans son processus d'individuation et le collectif dans sa fonction de socialisation et d'éducation

5°) Le plan d'actions p. 66

1°) Présentation de la l'IME de Fongrave et de l'IMPro de Lamothe-Poulin

1-1 : L'association gestionnaire :

L'ALGEEI, Association Laïque de Gestion des Etablissements d'Education et d'Insertion a pour but (extrait de l'article 4 des statuts) de *"promouvoir et d'assurer l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle d'enfants et d'adultes handicapés ou rencontrant des difficultés familiales, scolaires ou sociales. Elle assure la gestion et le développement des établissements et services en associant, dans l'esprit et avec les moyens des conventions de 1956 et de 1965 conclues entre la Préfecture et le Conseil Général de Lot et Garonne, les administrations publiques, les élus des collectivités territoriales, les représentants des organismes sociaux. Dans cet esprit de service public, basé sur les principes de laïcité, elle aide, coordonne et contrôle la vie et le fonctionnement des établissements et des services, elle assure l'organisation, la direction et la gestion des établissements et services conformément au règlement intérieur, elle étudie et arrête toutes les mesures concernant l'adaptation et le développement des structures correspondant aux besoins recensés."*

L'ALGEEI gère donc des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour enfants ou adultes dans un souci de respect de la personne. L'esprit de laïcité qui l'anime tient compte des options philosophiques ou religieuses des bénéficiaires lorsque celles-ci sont compatibles avec le fonctionnement d'une communauté éducative laïque.

1-2 : Les administrations de contrôle :

L'ALGEEI a, pour remplir ses missions concernant les enfants et les adolescents handicapés, deux interlocuteurs administratifs privilégiés :

- La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales qui est chargée du contrôle budgétaire et sanitaire des établissements et services.
- L'Inspection Académique qui a la responsabilité, au travers de la convention signée avec l'association, du contrôle pédagogique des établissements et services.

Ces deux administrations, au-delà de leur mission d'inspection et de contrôle, élaborent conjointement le schéma départemental des besoins médico-sociaux du département et siègent à la CDAPH.

Plus particulièrement à Fongrave, il faut aussi ajouter la Direction régionale du travail, de la formation professionnelle et de l'emploi qui délivre

les décisions d'agrément de formation et la Direction départementale du travail et de l'emploi qui organise et contrôle l'évaluation des jeunes en stage AFPA.

1-3 : L'IME de Fongrave

L'Institut Médico - Professionnel (I.M.Pro.) de Fongrave est agréé depuis le 1er septembre 1970 après avoir ouvert ses portes en septembre 1969. Il est situé à Layrac, à une douzaine de kilomètres d'Agen. Les locaux appartiennent au Conseil Général. L'établissement prend en charge 54 "filles âgées de plus 14 ans débiles moyennes d'un quotient intellectuel compris entre 50 et 70", au sens de l'ancienne nosographie, en vigueur à l'époque. La nomenclature de l'Organisation Mondiale de la Santé (Arrêté du 4 mai 1988) redéfinit la population sur le terme de la déficience intellectuelle légère. L'histoire de l'institution, son projet, son évolution, sont marqués par les repères chronologiques suivants :

- Première enquête technique de l'AFPA en juin 1980 pour la "création d'une section de formation professionnelle des adultes". L'IME devient "centre associé".

- Première session AFPA et premier CFP en juin 1981 (soit aujourd'hui plus de 25 ans d'expérience de formation qualifiante de niveau V). Inspection régulière de l'AFPA tous les trois ans pour renouveler l'homologation du titre « Employé de collectivité » et l'agrément de l'IME par le Ministère du travail.

- Projet d'Etablissement en 1994 avec, depuis lors, mise à jour régulière à chaque rentrée scolaire transmise à l'ALGEEI, la DASS et l'Inspection Académique.

- En 1997, le Ministère du Travail saisit l'AFPA d'une demande d'homogénéisation des emplois de proximité qui conduit à revoir avec tous les centres associés le contenu de la formation et les modalités de validation des compétences.

- Restructuration de l'IMPro en IME en 1998 pour mise en conformité des locaux et agrément au titre de l'Annexe XXIV du décret du 27 octobre 1989:

- CROSS de Bordeaux le 8 janvier 1998 avec avis favorable pour le projet de transformation d'IMPro en IME.

- Inspection de l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'adaptation et de l'intégration scolaire le 26 janvier 1998 qui valide le projet

- Arrêté du Préfet de Région le 23 mars 1998. L'IME de Fongrave dispose d'un agrément enfin conforme à l'Annexe XXIV (décret du 27 octobre 1989). L'établissement prend en charge :

« 54 jeunes de plus de 12 ans présentant une déficience intellectuelle légère avec ou sans troubles associés:

** 18 garçons et filles demi-pensionnaires à partir de 12 ans.*

** 36 filles internes (28 en internat et 8 en appartements d'accession à l'autonomie) à partir de 14 ans. »*

- Commission de sécurité le 24 avril 1998 qui donne un avis favorable à la réouverture de l'établissement

- Arrêté municipal du 9 mai 1998 autorisant la réouverture de l'IME

- Contrôles de conformité effectués par la DASS et la CRAM le 23 juin 1998 pour l'IME et le 24 octobre 1998 pour les appartements.

• En 1999, l'IME de Fongrave est choisi par l'AFPA pour être "site pilote d'expérimentation" (formation, évaluation).

• Projet d'Etablissement en 2001 avec, depuis lors, mise à jour régulière à chaque rentrée scolaire: ce document est transmis à l'ALGEEI, à la DASS et à l'Inspection Académique.

• Suite à la suppression du titre « employé de collectivité » par le Ministère du travail, restructuration de la formation professionnelle en 2005 avec mise en place de deux nouvelles formations agréées par la DRTEFP (AFPA) : « Agent de restauration » et « Agent de propreté et d'hygiène ». Passage des premiers titres AR et APH en juin 2006.

• En 2006, décision de l'ALGEEI de faire fusionner l'IMPro de Lamothe-Poulin dans le dispositif « IME de Fongrave - SESSAD d'Agen ». Ce projet, qui prévoit l'augmentation de la capacité d'accueil du service de 20 à 26 places et de l'établissement de 54 à 60 places, a reçu un avis favorable du CROSMS en date du 21 mars 2008 et a été acté par un Arrêté du Préfet de Lot et Garonne le 23 mai 2008.

« L'autorisation portant regroupement de l'IME de Fongrave et de l'IMPro de Lamothe-Poulin est accordé à l'ALGEEI, portant ainsi qu'il suit : la capacité totale de l'IME de Fongrave situé à Layrac est fixé à 60 places à savoir :

- *54 jeunes de plus de 12 ans présentant une déficience intellectuelle légère avec ou sans troubles associés soit 18 garçons et filles demi pensionnaires à partir de 12 ans et 36 filles internes (28 en internat et 8 en appartements d'accession à l'autonomie) à partir de 14 ans*
- *6 garçons de 14 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle en internat »*

1-4 : L'IMPro de Lamothe-Poulin

L'établissement trouve son origine sociale en 1931 sous la forme d'un préventorium géré jusqu'en 1964 par le Comité départemental de lutte contre la tuberculose. Confié dès lors à la FOL 47, il a vécu plusieurs transformations importantes, toutes liées à l'évolution de sa population, passant ainsi d'un IMP à un IME/IMPro pour prendre en 1980 sa forme actuelle de structure pour adultes (ESAT-foyer), renforcée en 1994 par la création d'un SAVS.

L'IMPro de Lamothe est donc depuis plus de 25 ans « un établissement d'enfants au cœur d'une structure multiple pour adultes » (projet d'établissement 2006-2008). En effet, le site comprend, outre l'IMPro (12 places garçons), un ESAT (73 places mixtes de 18 à 60 ans), un foyer d'hébergement (30 places mixtes) et un SAVS (35 places pour un agrément de 28).

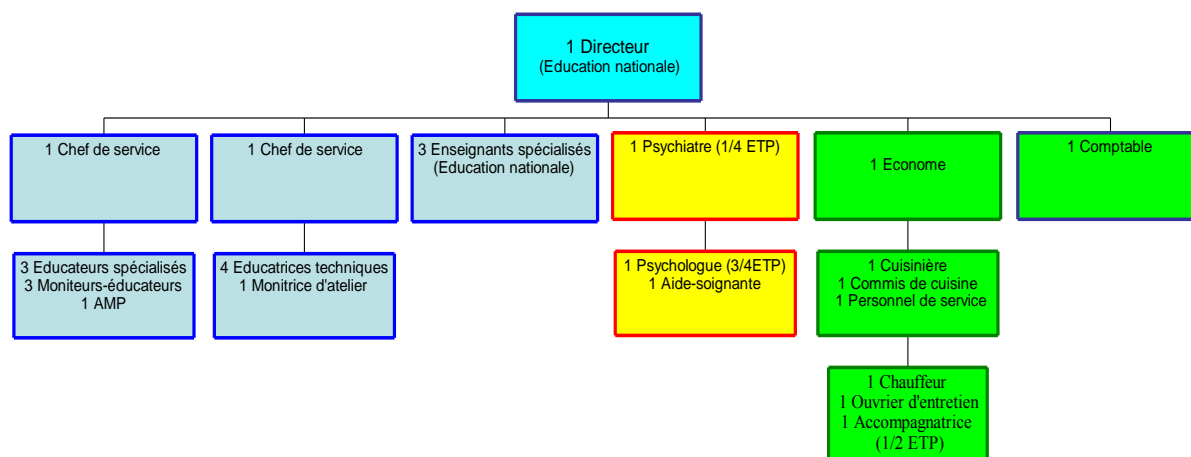
Le dernier agrément de l'IMPro date du 21 mars 1984 : il est donc antérieur à l'annexe 24 du décret du 27 octobre 1989. L'IMPro prend en charge « *12 adolescents, des garçons uniquement, déficients intellectuels moyens, en internat de semaine* ».

Constatant cette inadéquation, le projet d'établissement 1999-2004 de l'IMPro de Lamothe s'était déjà traduit par un projet de regroupement de structure avec l'IMP de Lalande. Cependant, malgré un avis favorable du CROSMS en 2002, aucun fond n'a été débloqué pour cette réalisation qui nécessitait sur le site de Lalande d'importantes transformations. Le délai de réalisation étant prescrit, l'ALGEEI souhaitant mettre fin à cette situation de non conformité, a décidé d'élaborer un projet de fusion de l'IMPro de Lamothe à l'IME de Fongrave.

L'IMPro de Lamothe est situé, comme l'ESAT et le Foyer, sur la commune de Laroque - Timbault, dans un lieu isolé du village, lui-même situé à une vingtaine de kilomètres d'Agen. Il partage ses locaux avec les structures pour adultes. Le site est propriété du Conseil Général.

1-5 : Les ressources humaines

L'IME de Fongrave dispose d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels des filières éducatives, thérapeutiques, administratives et logistiques. Il faut y ajouter les enseignants mis à la disposition par l'Education nationale. L'organigramme de l'établissement en 2008 est le suivant :



L'équipe de l'IMPro de Lamothe est quant à elle composée de :

- Filière logistique : 3,5 ETP
- Filière médicale et paramédicale :
 - ¼ ETP psychologue
 - ¼ ETP infirmière
 - 1 ETP AMP (veilleuse de nuit)
 - 0,039 x 4 ETP (généraliste, psychiatre, orthophoniste, psychomotricienne) soit 0,156 ETP
- Filière éducative :
 - 2 ETP éducateur / moniteur éducateur
 - 1 ETP éducateur technique
 - ½ ETP éducateur sportif
- Unité d'enseignement :
 - 1 ETP enseignant public

Dans le cadre du projet de fusion, adopté en CROSMS et traduit dans les nouveaux agréments de l'IME et du SESSAD, l'équipe de l'IMPro sera répartie entre l'établissement et le service.

1-6 : L'évaluation du projet d'établissement 2003-2008 et la première évaluation interne

Durant ces 5 dernières années, l'équipe de l'IME de Fongrave a mené à terme pratiquement tous les projets qu'elle s'était donnés dans le cadre du projet 2003 – 2008. La conception même du tableau synoptique, avec les actions bien précises à mettre en place, les indicateurs à développer, les échéances fixées, le tout sous la responsabilité d'un professionnel « pilote » y a largement contribué.

En même temps que les différentes phases du projet avançaient, l'équipe a intégré la formation à la démarche qualité et procédé à l'autoévaluation. Cet énorme travail s'est réalisé sur un temps relativement court (6 mois), ne laissant guère aux professionnels le temps de relier les axes stratégiques du projet 2003 – 2008, avec le référentiel. Ceci a pu se faire lors de la préparation de la présentation au Conseil d'Administration de l'association. Nos axes stratégiques, mis en action par le tableau synoptique, étaient largement repris à travers les critères du référentiel et ont débouché sur des plans d'actions d'améliorations pouvant s'inscrire directement dans le projet.

Le nouveau projet cherche donc à concilier les deux approches de manière d'une part à inscrire les axes stratégiques dans l'arborescence du référentiel et, d'autre part, à faciliter la prochaine évaluation interne en intégrant d'emblée les critères d'évaluation de ce projet dans les critères du rapport d'autoévaluation.

Ce projet a donc été élaboré de manière participative, en conformité avec l'esprit et la méthode de la démarche qualité. Au-delà de son écriture, les professionnels de Fongrave et de Lamothe ont travaillé ensemble de manière à préparer dans les meilleures conditions l'intégration des jeunes de Lamothe à l'IME. Les travaux se sont déroulés tout au long de l'année civile 2008 pour permettre de présenter à l'association dès le début 2009 un projet opérationnel.

2°) La population accueillie

STRUCTURES d'ORIGINE de la POPULATION de l'IME de FONGRAVE au 01/09/2009 (jeunes de Lamothe-Poulin inclus)

| | Nombre de jeunes sur un effectif de 59 | Pourcentage |
|--------------------------|--|-------------|
| IME DIL | 19 | 32.2 % |
| IME DIM | 11 | 18.6 % |
| PEDOPSYCHIATRIE | 0 | 0 % |
| CLIS 1 | 9 | 15.3 % |
| SEGPA | 9 | 15.3 % |
| ECOLE ELEMENTAIRE | 6 | 10.2 % |
| NON SCOLARISE | 0 | 0 % |
| UPI + SESSAD | 2 | 3.4 % |
| COLLEGE | 2 | 3.4 % |
| EREA | 1 | 1.6 % |

TYPOLOGIE de la POPULATION de l'IME de FONGRAVE au 01/01/2009 (jeunes de Lamothe-Poulin inclus)

| | Nombre de jeunes sur un effectif de 59 | Pourcentage |
|------------------------------------|--|-------------|
| QI = agrément | 41 | 69.5 % |
| QI < à l'agrément | 8 | 13.6 % |
| QI > à l'agrément | 10 | 16.9 % |
| Troubles psy associés | 28 | 47.4 % |
| Situation judiciairisée... | 18 | 30.5 % |
| <i>... dont ASE</i> | ... 6 | ... 33.3 % |
| <i> dont Placement Familial</i> | ... 6 | ... 33.3 % |
| <i>... dont AEMO</i> | ... 2 | ... 11.1 % |
| <i> dont foyer de l'Enfance</i> | ... 2 | ... 11.1 % |
| <i> dont foyer + famille acc.</i> | ... 2 | ... 11.1 % |
| Intégration | 0 | 0 % |
| Suivi psy extra-muros | 1 | 1.6 % |
| Suivi psy intra-muros | 37 | 62.7 % |

Répartition par âge et par sexe (hors jeunes Lamothe)

| Age au 1er septembre 2008 | % des usagers admis |
|---------------------------|---------------------|
| 12 ans : 1G et 4F | 9% |
| 13 ans : 2F | 4% |
| 14 ans : 7F | 13% |
| 15 ans : 9F | 16% |
| 16 ans : 12F | 22% |
| 17 ans : 1G et 7F | 14% |
| 18 ans : 1G et 9F | 18% |
| 19 ans : 2F | 4% |

Age des usagers à l'entrée (hors jeunes de Lamothe)

| Age des usagers à l'entrée 2008 | % des entrants |
|---------------------------------|----------------|
| 12 ans : 3F et 1G | 36% |
| 13 ans | |
| 14 ans : 2F | 19% |
| 15 ans : 1F | 9% |
| 16 ans : 1F | 9% |
| 17 ans : 2F et 1G | 27% |

Origine géographique (locale, départementale, régionale, exprimé en %) :

- Lot et Garonne

Durée de prise en charge moyenne (préciser sur une moyenne significative selon l'activité) –Cf rapport d'activité IME de Fongrave exclusivement :

- 4ans (cf. indicateurs)

Caractéristiques principales de la prise en charge (prise en charge multiples...) :

- nombre très important de situations judiciairisées (1/3 de l'effectif) donc des « partenariats » multiples plus ou moins efficaces (ASE, foyers, assistantes sociales, éducateurs AEMO, juge des enfants, familles d'accueil...)

- nombre très important de troubles psy associés voire premiers (près de la moitié de l'effectif) sans partenaires du secteur sanitaire pour les épisodes de crise (carence de la psychiatrie juvénile et de la psychiatrie adulte)

Evolution de l'activité (en nombre de journées, internat, semi internat, nombre d'usagers accueillis...) :

| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|------------|------|------|------|------|-------|------|------|
| ½ internat | 3146 | 3348 | 3332 | 3180 | 3453 | 3317 | 3671 |
| internat | 6509 | 6554 | 6472 | 6646 | 6685 | 6107 | 5343 |
| TOTAL | 9655 | 9902 | 9804 | 9826 | 10138 | 9424 | 9014 |

Interprétation de l'évolution de l'activité :

- On assiste depuis 3 ans à une baisse des demandes d'orientation en internat et une hausse des demandes pour le semi internat.
- Dans le même temps, on assiste à une augmentation de l'utilisation « consumériste » de l'établissement (absentéisme, refus de participation à certaines activités –stages en entreprise par exemple. -, abandon en cours de cursus sur des motifs non liés au handicap et à la prise en charge, ...).

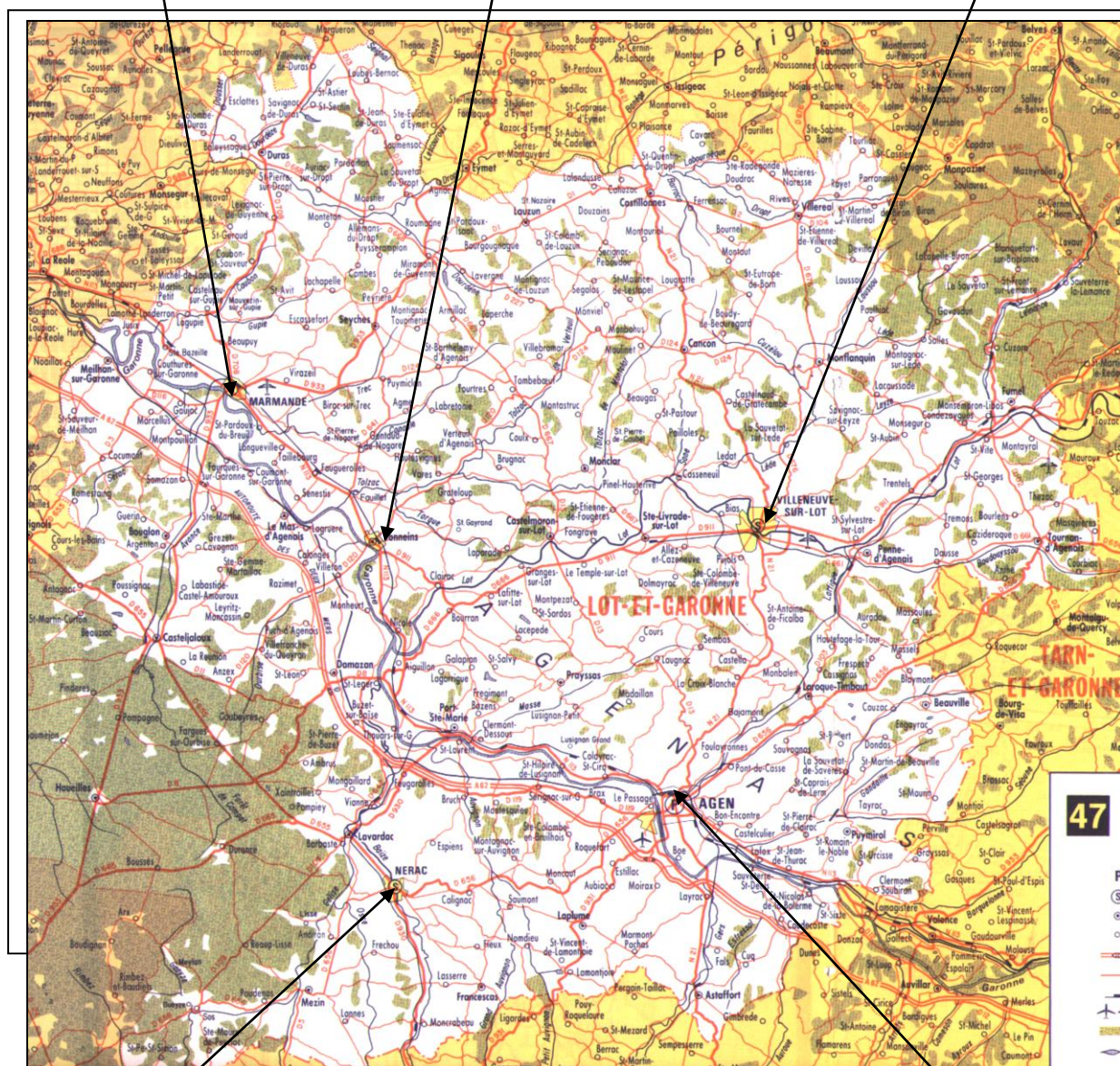
Origine géographique des jeunes en fonction des pôles attractifs définis par le CREAI

59 jeunes concernés

PUA
Marmande :
6 jeunes

PUA
Aiguillon /Tonneins
6 jeunes

PUA Villeneuve/Lot
11 jeunes



PUA Nérac
5 jeunes

PUA Agen
31 jeunes

3°) Le fonctionnement de l'IME

3-1 : La finalité de l'IME de Fongrave:

La finalité de l'établissement est de préparer tous les jeunes à s'insérer dans les meilleures conditions professionnellement et socialement en milieu ordinaire à chaque fois que possible ou en milieu protégé à chaque fois que nécessaire. Cet objectif terminal se construit autour de deux principes :

- **Premier principe**, sans cesse rappelé dans les différents projets d'établissement et dans les différents documents budgétaires ou pédagogiques produits par Fongrave : de manière générale, **l'insertion professionnelle dans le milieu le moins ségrégué possible de travail passe par une formation professionnelle qualifiante et certifiée de niveau V**. Cela concerne environ les deux tiers des jeunes prises en charge à l'établissement et c'est ce qui motive l'agrément de la DRTEFP (formations AFPA). Le tiers restant pour lequel nous faisons un projet d'insertion en milieu de travail protégé bénéficie lui aussi d'une formation professionnelle qui ne se différencie qu'en dernière année de formation en faisant massivement place à des stages en entreprises de travail protégé.

- **Deuxième principe: la mise en œuvre d'actions d'intégration** (sous toutes ses formes: scolaire, socio-éducative, professionnelle) comme meilleur **garant d'une insertion sociale et professionnelle réussie**. C'est la raison pour laquelle le fonctionnement de l'établissement est conçu de façon ouverte et fait appel en tant que de besoin à des partenaires extérieurs: SEGPA des collèges de l'agenais, entreprises, associations sportives et culturelles, autres établissements spécialisés, service public de psychiatrie, etc... C'est également la raison pour laquelle les jeunes bénéficient d'hébergement en appartements d'accession à l'autonomie.

3-2 : l'accueil et expression de l'utilisateur:

L'admission du jeune est organisée au travers d'une procédure conçue et mise en œuvre dans le cadre de la démarche qualité. Elle permet notamment d'informer le jeune et sa famille de l'ensemble des dispositions prévues par la Loi du 2 janvier 2002. Elle aide aussi l'utilisateur et sa famille à comprendre les objectifs et les moyens de l'IME.

L'expression de l'utilisateur est favorisée. L'établissement met en œuvre plusieurs modalités d'expression du jeune et de sa famille. Nous distinguerons l'utilisateur en tant que famille ou substitut familial, qui confie le jeune à l'établissement, et l'utilisateur dans la personne du jeune qui bénéficie de la prise en charge.

A : « l'utilisateur famille ou substitut familial »

Les différentes instances de prise en compte de la parole de l'utilisateur se situent à deux niveaux :

Au niveau du fonctionnement

Conseil à la vie sociale

Instance de consultation sur les projets et/ou des problèmes repérés sur l'établissement
Sont présents, la direction, les représentants des familles, des jeunes et des salariés.

Enquête de satisfaction

Tous les ans une enquête est distribuée aux familles afin d'évaluer, sur un ensemble de questions, l'éventail des points de satisfaction ou d'insatisfaction, de les analyser en repérant, en fonction des moyens existant, les éléments à améliorer.

Réunions d'information par groupe, qui a lieu en début d'année, pour informer les parents du contenu et des différents projets travaillés par secteur (pédagogique, formation professionnelle, éducatif.)

Participation à des actions ou/et à des accompagnements de projet (marché de Noël, sorties..)

Rencontre autour d'un collectif

- En début d'année, les parents des jeunes entrants sont invités à manger sur l'établissement avec les professionnels coordonnateurs du projet de ces jeunes
- Rencontres festives en présence des familles autour des spectacles donnés par les jeunes

Au niveau prise en charge du jeune

Informations

Accueil de la famille, visite de l'établissement, information sur le fonctionnement de l'établissement, sur les dispositifs mis en place pour accueillir les parents en fonction de la nature des demandes, accueil personnalisé pour les entrantes

Rencontres trimestrielles

Possibilité aux parents ou substituts parentaux de rencontrer tous les professionnels pour faire un bilan sur l'évolution du jeune dans les différents secteurs

Contacts

Avant chaque synthèse (2 fois par an) avec les représentants du jeune pour recueillir les souhaits éventuels en ce qui concernent son projet à venir
Après chaque synthèse, pour échanger autour de la proposition du projet individuel de prise en charge de leur enfant proposé par l'équipe pluridisciplinaire et signer le document après accord.
Possibilités aux familles/substitut parentaux, travailleurs sociaux, de rencontrer les professionnels des différents secteurs selon les besoins (Directeur, chef de service secteur professionnel, chef de service secteur éducatif, formation professionnelle, les enseignants, l'équipe éducative, secteur thérapeutique,).
Possibilité contacts téléphonique quotidien

Travail de veille institutionnelle

Évaluation du suivi des familles à l'aide de différents tableaux de bord renseignés par les professionnels (indicateurs de fréquence des visites, de venues sur l'établissement...)
Ces éléments nous permettent d'apprécier l'adhésion et la participation des familles et d'améliorer notre fonctionnement

« Prise en compte de la parole du jeune »

Au niveau du fonctionnement

Conseil à la vie sociale

Participation des jeunes au conseil à la vie sociale. Ils sont élus par l'ensemble des jeunes et porte-parole du groupe.
Instance de citoyenneté

Coopérative scolaire

Le bureau de la coopérative scolaire est composé de 6 jeunes, élus par l'ensemble du groupe, et de 4 adultes, un membre de chaque secteur professionnel. La coopérative a pour objectif de financer des projets proposés et construits par les jeunes eux-mêmes. Pour se faire, elle doit être force de propositions pour récolter des fonds.

C'est un outil pédagogique qui nous permet de travailler sur des notions de projet en lien direct avec le financement, l'organisation, la démarche démocratique et participative, la responsabilité de chacun au sein d'un groupe.

Travail sur l'émergence de choix

Inscription volontaire à différentes activités, référendum sur des choix collectifs, groupe d'échanges autour des questions de mise en place de projets, d'activités

Bilan professionnel hebdomadaire

Ce bilan est proposé aux jeunes en fin de semaine pour faire l'analyse du travail effectué, des progrès mais aussi des difficultés rencontrées au niveau personnel mais également collectif. Ce temps de parole est encadré par un professionnel de la formation et du secteur pédagogique.

C'est également un outil pour amener les jeunes à apprendre à verbaliser et à prendre leur place dans un groupe

Au niveau prise en charge du jeune

Entretiens privilégiés avec les différents professionnels, pour permettre aux jeunes de verbaliser ses attentes ou ses difficultés dans le quotidien

Avant la synthèse, chaque professionnel de chaque secteur fait le point avec le jeune pour lui faire part de son bilan sur la période passée et recueillir les attentes ou souhaits de ce dernier concernant le projet à venir.

Après la synthèse, le jeune est reçu avec les coordonnateurs de chaque secteur pour lui restituer ce qui a été dit en synthèse, et les objectifs de travail que se sont fixés les professionnels pour la nouvelle période. Le jeune pourra ainsi échanger sur les propositions et signer s'il en est d'accord son projet individuel de prise en charge. Dans le cas contraire, les éléments seront repris en présence des parents pour notifier le refus ou la révision du projet.

3-3 : le cursus du jeune à l'établissement:

L'organisation pédagogique actuelle différencie trois cycles dans le cursus de l'élève :

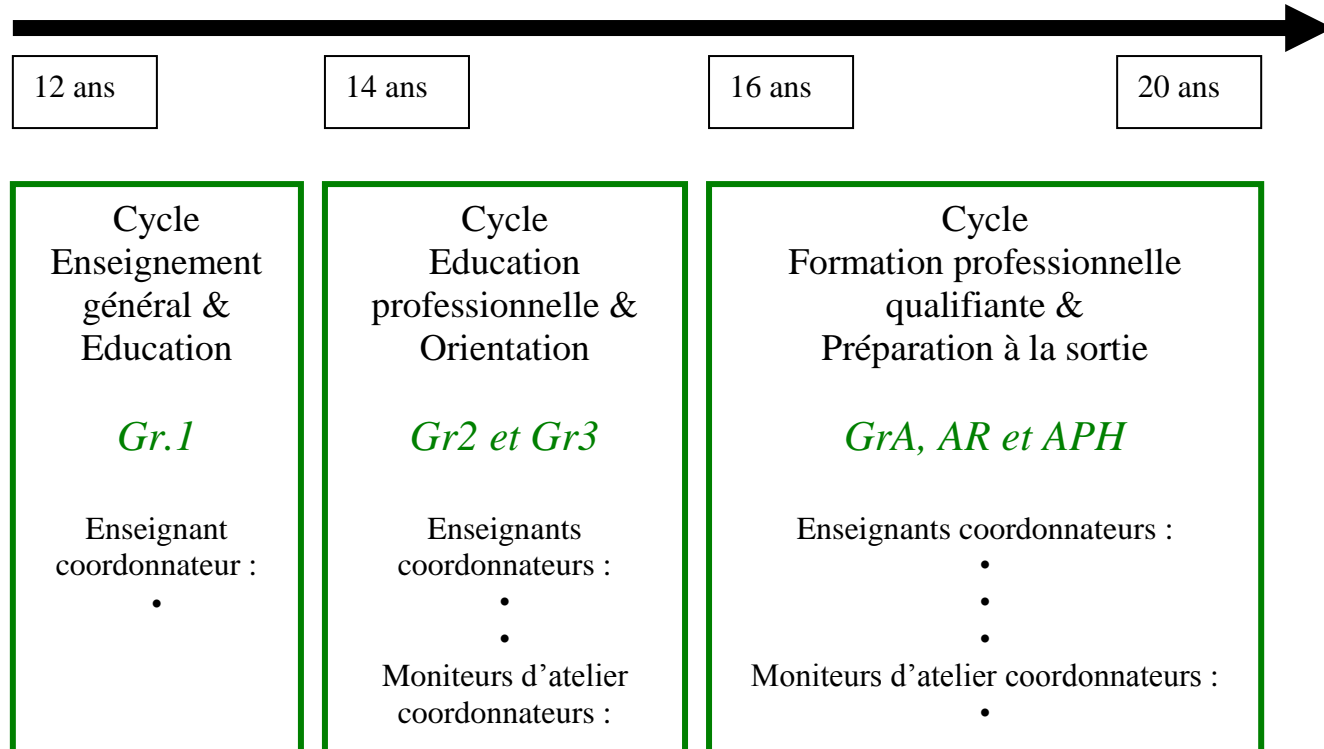
- Le "*cycle enseignement et éducation* " tout d'abord, pour des jeunes de 12 à 14 ans. Les jeunes sont scolarisés à raison de 9 demi-journées par semaine.
- Le "*cycle éducation professionnelle polyvalente et orientation*" ensuite pour les jeunes à partir de 14 ans. Dans une semaine type, ces adolescents bénéficient de demi-journées d'atelier, de demi-journées de classe et une demi-journée d'activités éducatives. Au cours de cette période, les élèves peuvent commencer des stages en entreprise de courte durée destinés à préciser leur projet professionnel parallèlement à la découverte du monde professionnel.
- Le « *cycle formation professionnelle et insertion* » enfin, pour des jeunes à partir de 16/17 ans. Le rythme de passage en atelier est plus important et s'organise autour de la découverte des métiers d'Agent de restauration (AR) et d'Agent de propreté et d'hygiène (APH). Les stages en entreprises sont systématiques. La scolarité est poursuivie dans le cadre des apprentissages fondamentaux mais aussi en lien avec les contenus techniques de la formation professionnelle. A l'issue de cette période et en fonction des possibilités des jeunes (savoirs techniques, compétences professionnelles, niveau d'autonomie, niveau scolaire, ...), les jeunes adultes à partir de 18 ans entrent en session AFPA en vue d'une qualification de niveau V (durée d'un an), ou si leurs difficultés ne le permettent pas préparent tout en suivant une formation une orientation en milieu de travail protégé.

La prise en charge scolaire est assurée par des enseignants publics mis à la disposition, constituant une unité d'enseignement. Tous les jeunes, quelques soient l'âge ou les difficultés sont scolarisés. Afin de respecter le public accueilli (préadolescents, adolescents, voire jeunes adultes), l'organisation est comparable à celle d'un établissement du second degré (les élèves ont cours avec tous les enseignants de l'IME). Précisons cependant que, s'agissant d'enseignants du 1^{er} degré, ceux-ci restent polyvalents.

Au cours des deux dernières années de séjour à l'établissement, les jeunes bénéficient d'une préparation à l'insertion sociale et professionnelle assurée notamment par l'équipe du Service d'Accompagnement à la Sortie (SAS). Le SAS assure par ailleurs l'accompagnement professionnel et social des sortantes sur une durée minimum de trois ans comme prévu à l'article 8 de l'Annexe XXIV au Décret du 27 octobre 1989. Ce service a donc la responsabilité de l'insertion d'une quarantaine de jeunes femmes.

La **prise en charge éducative** permet de proposer aux jeunes des modalités différentes d'accueil en fonctions des besoins sociaux-éducatifs ou des contraintes géographiques: semi-internat, internat de semaine, appartements d'accession à l'autonomie. Complémentairement, dans le cadre du projet de fusion Lamothe-Fongrave, un hébergement sera mis en place à Agen pour six garçons. Il faut noter que l'établissement permet de moduler la prise en charge en fonction des besoins du jeune et de son projet individuel (exp : un demi pensionnaire peut rester une nuit à l'internat pour bénéficier d'une activité éducative, une interne peut rentrer en milieu de semaine en famille pour conserver voire développer les liens familiaux, etc...).

Les trois **appartements d'accession à l'autonomie** sont conçus pour préparer progressivement l'insertion sociale des jeunes. Ils peuvent accueillir 8 jeunes : 3 à Fongrave (appartement intra-muros), 2 à Layrac et 3 à Agen. Le séjour, prévu dans le cadre du projet individuel, est formalisé par un contrat de séjour entre la jeune, sa famille, l'éducateur responsable de l'appartement et le directeur de l'IME. Cette document prévoit notamment la durée du stage et les modalités d'occupation. L'équipe éducative assure le suivi des jeunes d'une manière assez comparable à celui d'un SAVS.



Semi internat « mixte »
18 places

Internat « filles »
28 places
Hébergement d'Agen « garçons »
6 places

Appartements d'Accession
à l'Autonomie
8 places

Profil 1 : jeunes
des groupes Gr1 et
Gr2
Educateurs
coordonnateurs :

-
-

Profil 2 : jeunes
des groupes Gr3 et
GrA
Educateurs
coordonnateurs :

-
-

Profil 3 : jeunes
des groupes AR et
APH
Educateurs
coordonnateurs :

-
-

Synthèse 1

Synthèse 2

3-4 : la formation professionnelle

Depuis l'écriture du projet 2003/2008, des changements importants sont intervenus dans le secteur de la formation professionnelle. En effet, le titre « employé de collectivité » a été supprimé en 2003 par le ministère du travail. Durant l'année 2004 nous avons continué la formation ETC et permis aux jeunes ayant effectués cette formation de présenter le titre. Dans le même temps nous avons mis en place, toujours en collaboration avec la direction régionale du travail et l'AFPA, deux formations qualifiantes de niveau V.

Depuis longtemps donc, l'IME a relevé le défi de proposer une formation qualifiante et certifiée de niveau V à un public handicapé au plan intellectuel. Ce projet est justifié par plusieurs éléments:

- compte tenu de leur handicap, les formations « **Agent de restauration** » et « **Agent de propreté et d'hygiène** », répondent aux capacités personnelles et professionnelles des jeunes. Deux formations permettent d'offrir un choix à ces jeunes qui n'en avaient pas jusque-là.

- la CDA oriente à l'IME de Fongrave des jeunes à partir de 14 ans pour que ceux-ci aient accès à une formation qualifiante. En effet, l'IME est le seul établissement spécialisé du Lot et Garonne qui propose cette démarche de qualification, gage pour les jeunes et leur famille, d'un espoir d'insertion sociale et professionnelle en milieu ordinaire. Les élèves sont donc dès l'âge de 14 ans en situation d'éducation et de formation professionnelles. Le stage AFPA intervient en dernière année de cursus pour les deux tiers d'une classe d'âge.

- au travers de cette formation qualifiante et certifiée, l'IME a développé un partenariat étroit avec les collectivités, par le biais des stages en entreprises d'une part, au travers des embauches des jeunes à l'issue de leur formation d'autre part. Ce maillage est important dans un petit département rural.

- le souci d'intégrer la personne handicapée trouve sa concrétisation dans l'obtention d'une certification de niveau V. "*Avoir le diplôme*" est pour les jeunes un objectif particulièrement motivant et qui signe leur capacité à travailler et à vivre "*comme les autres*".

- pour les employeurs, cette certification est la garantie, avec ou malgré le handicap, des compétences et de l'employabilité du futur salarié.

Dans un département de la taille du Lot et Garonne, département rural particulièrement touché par le chômage, cette certification aussi minime soit elle, est la clé pour l'emploi car elle est une condition sine qua non pour l'embauche.

- s'agissant de l'insertion professionnelle, nos statistiques montrent que près des deux tiers des jeunes, parce que possédant une formation qualifiante et

certifiée, trouvent du travail en milieu ordinaire et ce essentiellement dans le cadre de leur métier. Il faut y voir aussi la cohérence de la formation dispensée avec les besoins du marché de l'emploi dans le département.

Le changement de formation nous a amené à modifier l'organisation pédagogique de l'établissement.

a- la nouvelle organisation pédagogique

Trois groupes d'âge sont à considérer à l'IME, correspondant à des besoins et à des objectifs spécifiques: le groupe de pré-adolescents 12-14 ans, le groupe 14-16/17 ans et le groupe 16-18/19 ans.

L'organisation pédagogique mise en place se fonde sur l'existence de ces trois groupes d'âge. Actuellement nous différencions trois cycles dans le cursus du bénéficiaire:

• *Le cycle éducation et enseignement général* :

Les jeunes appartenant à ce groupe ayant moins de 14 ans ne sont pas en âge de commencer une formation professionnelle. Leur prise en charge se situe sur les champs scolaire, éducatif et thérapeutique.

• *Le « cycle éducation professionnelle » :*

Il s'agit d'un groupe de demi-pensionnaires mixtes et d'internes filles, âgés de 14-16/17 ans. L'objectif est d'offrir une éducation professionnelle polyvalente afin de permettre à chaque jeune:

- de s'approprier les notions de formation professionnelle, de métier, de monde du travail au sein de « l'atelier découverte des métiers », de donner les moyens à ces jeunes de construire un projet professionnel réaliste, de se déterminer sur un choix de formation sur des critères objectivables.

- de travailler sur le geste professionnel, la connaissance et l'utilisation des outils et de la matière d'œuvre ainsi que sur l'appropriation des règles d'hygiène et sécurité en atelier.

- de développer des compétences transversales communes à chaque métier et donc à chaque apprentissage (respect des consignes, des horaires, travail d'équipe, réaliser une tâche, tenir un poste de travail...)

- d'avoir une première approche du monde du travail (visite, stage de découverte en entreprise)

• ***Le « cycle formation professionnelle » :***

Il s'agit d'un groupe de demi-pensionnaires mixtes et d'internes filles, âgés de 16 à 18/19 ans. L'objectif est d'offrir une formation qualifiante soit à l'IME, soit à l'extérieur (intégration en CFA) pour permettre une insertion professionnelle et sociale en milieu ordinaire à chaque fois que possible, en milieu protégé à chaque fois que nécessaire.

L'IME offre le choix de deux formations qualifiantes, "Agent de restauration" et "Agent de propreté et d'hygiène". L'objet de ces formations est l'acquisition :

- de savoir (connaissances théoriques et pratiques)
- de savoir-faire relationnel c'est-à-dire des comportements et attitudes attendus dans une situation donnée
- de savoir-faire soit la mise en œuvre d'un savoir et d'une habileté pratique maîtrisés dans une réalisation spécifique

Dans son ingénierie, l'AFPA définit dans les référentiels « emploi activité et compétence » de chaque métier l'ensemble des compétences à travailler. Les trois années de ce cycle sont construites autour de ces REAC.

La première année va permettre aux jeunes de faire un choix éclairé de l'une ou l'autre des formations proposées à l'établissement.

Les deux années suivantes, les jeunes commencent la formation choisie. Ils constituent ainsi 2 groupes, un pour chaque formation. La prise en charge associera étroitement:

- des actions de formation professionnelle à visée qualifiante et certifiée
- des périodes d'application en entreprise
- des chantiers
- des activités de préparation à la sortie

L'objectif avec ces jeunes est de s'approcher d'une employabilité maximum en fonction de leur capacité.

La finalité est de viser l'insertion professionnelle, donc le développement des capacités d'autonomie de chaque jeune et ce quel que soit le projet individuel (insertion en milieu ordinaire ou orientation en milieu protégé).

Les professionnels des secteurs pédagogique, éducatif et formation travaillent en liaison étroite pour préparer au mieux ces jeunes à la sortie de l'établissement.

Ce changement au plan pédagogique a induit des modifications dans la gestion des ressources humaines.

b- une nouvelle organisation pour les professionnels

- La mise en place de deux formations qualifiantes a eu pour conséquence pour le personnel de modifier le contenu de son activité et de se spécialiser davantage sur un champ professionnel particulier.

Ainsi actuellement deux éducatrices techniques interviennent en cuisine et service de table. L'une des deux étant responsable de la formation qualifiante A.R. et travaillant sur le service d'accompagnement à la sortie.

Deux éducatrices techniques interviennent en entretien des locaux, l'une des deux étant responsable de la formation qualifiante A.P.H. et travaillant sur le service d'accompagnement à la sortie.

Une monitrice d'atelier est responsable de l'atelier lingerie et de l'activité « découverte des métiers ».

Pour pouvoir mettre en place cette organisation, il a été nécessaire que les 4 éducatrices techniques partent en formation initiale de formateur A.F.P.A.. Ceci a été programmé et réalisé en quatre ans (2004 et 2008).

- La réflexion menée par le groupe de travail sur le projet individuel a conduit chaque professionnel à être coordonnateur des projets individuels d'un certain nombre d'utilisateurs d'un même groupe d'âge (participation à la synthèse, rencontre avec la famille ou les travailleurs sociaux, écriture du projet individuel).

c-l'intégration de l'IME de Lamothe-Poulin

De nombreuses réunions entre les deux équipes (Lamothe-Poulin et Fongrave), nous ont permis de préparer au mieux l'arrivée de six garçons, déficients moyens, dans l'établissement.

Ce changement impacte le fonctionnement du secteur de la formation professionnelle sur le plan pédagogique et sur le plan de la gestion des ressources humaines.

L'intégration d'un public plus en difficulté est une opportunité pour l'établissement puisque cela nous a amené à repenser la prise en charge des jeunes que nous recevons déjà et qui au vu de leurs difficultés ne sont pas

toujours en capacité d'intégrer d'emblée une formation professionnelle telle que nous l'avons structuré jusqu'alors.

L'organisation pédagogique va donc s'enrichir, dès le mois mars, d'un groupe classe/atelier supplémentaire qui se situera soit dans le groupe éducation professionnelle, soit dans le groupe formation professionnelle, suivant les années et suivant l'âge des jeunes accueillis.

Nous allons créer un atelier supplémentaire dont le contenu pédagogique doit répondre à des besoins déjà repérés (cf. axe 1).

Cet atelier pourrait s'articuler autour de deux pôles d'activités :

- **activité serre - potager**, activité d'extérieur permettant aux jeunes d'investir un espace ouvert ;

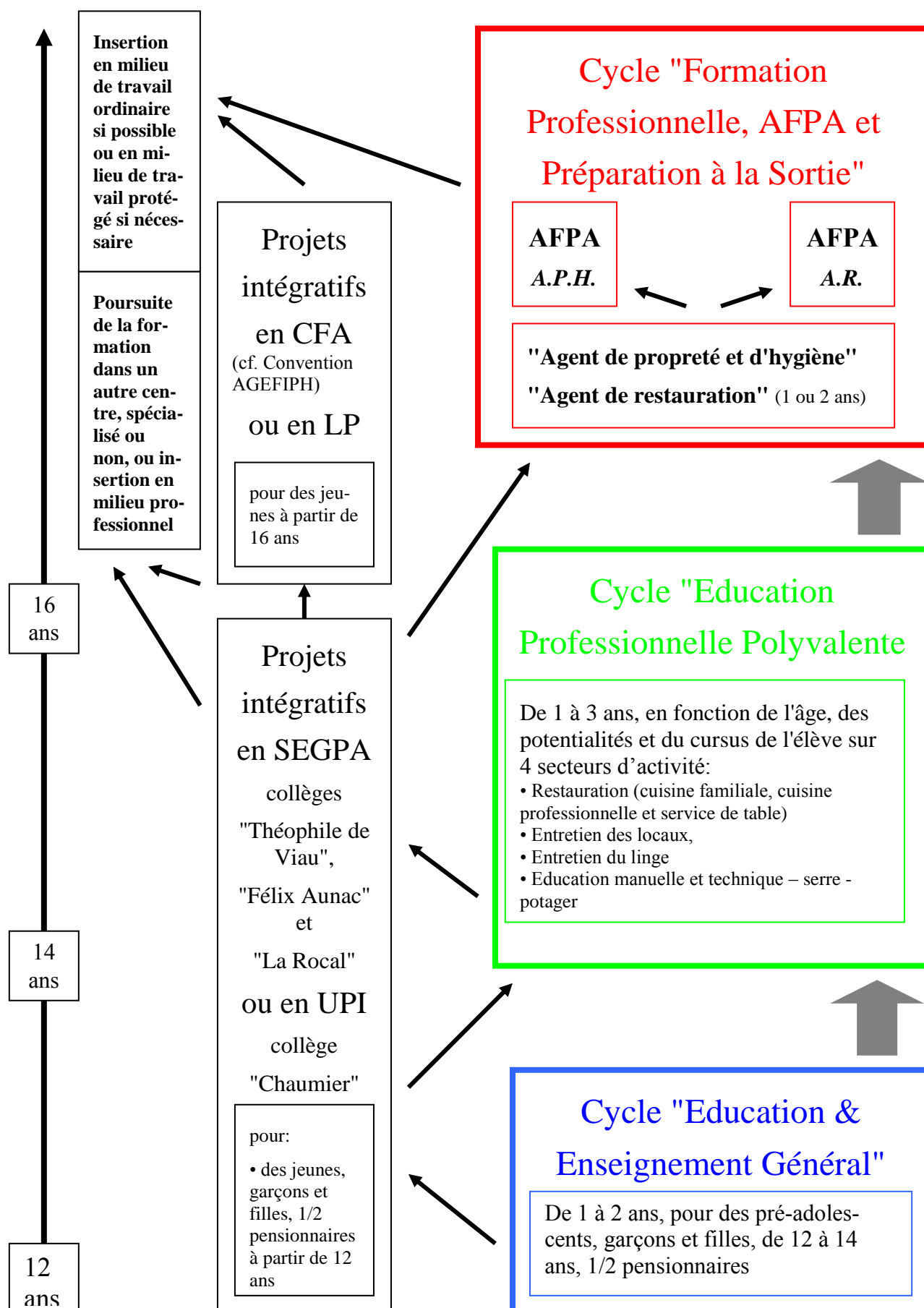
- **activité d'éducation manuelle et technique** : cette activité se fonde sur une initiation à diverses techniques, matériaux et outils par une démarche de fabrication d'objets.

Ces deux activités ne sont pas en lien direct avec les deux formations qualifiantes mais néanmoins enrichissent les supports de formation. Il intéresse tous les usagers de l'établissement.

Sur le plan des ressources humaines, l'équipe de la formation professionnelle comptera un éducateur technique supplémentaire qui sera amené à mettre en place cet atelier, avec l'aide de l'équipe en place. La nature et le contenu pédagogique de cet atelier sont amenés à évoluer, au fur et à mesure de la mise en place du projet d'établissement et en tenant compte des populations prises en charge.

Le schéma ci-après décrit l'organisation pédagogique de l'établissement prévue au 1 mars 2009 et notamment les cursus possibles de formation.

Schéma de l'organisation pédagogique de l'IME de Fongrave



3-5 : le projet éducatif

"L'établissement s'assure le concours d'une équipe éducative comprenant... des éducateurs assurant des actions orientées vers le développement de la personnalité et la socialisation des adolescents, recrutés dans les catégories suivantes:

- *Educateurs Spécialisés*
- *Moniteurs-éducateurs*

Décret du 27 octobre 1989, Annexe XXIV, art.13

La circulaire d'application du 30 octobre 1989 explicite clairement les axes de travail de l'équipe éducative. Il s'agit:

"- de redonner à l'adolescent une maîtrise sur son devenir en l'informant avec précision de ses limites, de ses possibilités, du sens de l'éducation proposée et en s'attachant à lui proposer des possibilités de choix

- de respecter les aspirations propres à l'adolescent en lui permettant des prises de parole, de responsabilité, de décisions et en le laissant s'exercer aux conduites d'essai et de risque

- de lui offrir les soutiens nécessaires pour traverser sans trop de souffrance la crise émotionnelle de l'adolescence grâce à une écoute à juste distance mais aussi à des rencontres dans l'institution et au dehors avec d'autres jeunes qui lui permettent de trouver réponse à ses aspirations sociales et affectives

- de préparer, au delà de l'enseignement professionnel ou général, une vie d'adulte aussi autonome que possible en lui permettant de s'entraîner à un maniement responsable de l'argent, à l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la collectivité dans l'institution et dans la cité et en créant dans l'établissement son territoire propre, l'espace de son intimité et une vie en petit groupe le plus proche possible de l'autonomie à l'image de ses futures responsabilités de membre de la société et de la cité."

La loi 2002-2 est venue renforcer la dimension de la prise en compte de la parole de l'utilisateur et de sa famille ou représentant familiaux. Il a fallu mettre en place les instances nécessaires et obligatoires mais également poursuivre la réflexion autour du sens à donner à ces notions de, place de l'utilisateur, de prise en charge individuelle, de formalisation, d'intégration.

Le Projet qui vous est présenté a pour ambition de montrer comment l'équipe éducative de Fongrave s'est appropriée ces différents objectifs et quels sont les moyens mis en oeuvre dans l'établissement pour les atteindre.

Présentation du fonctionnement

Début 2009 nous intégrons les équipes professionnelles et 6 jeunes de l'IMPro de Lamothe poulin.

L'équipe éducative sera alors constituée de 8 éducateurs (trices) ou moniteurs (trices) éducateur (trices), 3 hommes et 5 femmes.

Un temps éducatif sera réparti sur un hébergement de 6 places à Agen.

Deux veilleuses de nuit Aide médico-pédagogique (dont une sur l'hébergement)

Deux maîtresses de maison à temps partiel sur l'hébergement qui pourront avoir seule la responsabilité des jeunes sur le lieu d'accueil ainsi qu'à l'extérieur.

L'équipe gère l'ensemble des jeunes sur les temps d'internat. 7h/9 h-12h/14h-17h-22h30

La veilleuse prend le relais jusqu'à 7h30 le matin.

Les éducateurs (trices) participent à des projets en lien avec les autres secteurs sur le temps de classe ou de formation.

Chaque éducateur (trice) est coordonnateur (trice) du projet d'une dizaine de jeunes et en fait son suivi en lien avec les familles.

Objectifs généraux

- *Le développement de la personne*, par la pratique de différentes activités d'expression, artistique, sportive. Permettre à chaque jeune de développer leurs potentiels dans différents champs d'expression.

- la *socialisation*, par l'apprentissage de la vie en groupe, du respect de soi et de l'autre, et ce au travers de la pratique des activités inhérentes à l'internat (règles de vie, lois de fonctionnement social).

- l'*autonomisation*, soit l'appropriation d'un processus visant à rendre les jeunes autonomes dans tous les actes de la vie quotidienne, notamment en appartements et par rapport à l'extérieur.

- l'*intégration sociale*, comme vecteur d'une future insertion, dans un environnement social ordinaire, qu'il soit sportif, culturel, de loisirs, etc...;

- la *responsabilisation*, concept d'autant plus important que l'action éducative s'adresse à des adolescentes avec les conduites à risque et les passages à l'acte habituels à ce moment de la vie.

- la *communication*, tant en termes d'amélioration de la qualité des capacités relationnelles que d'apprentissage de vie dans une société "multi-médias"

La prise en charge éducative

La diversité des difficultés des jeunes d'une part, l'objectif d'insertion sociale d'autre part, obligent l'équipe éducative à gérer une double logique qui peut apparaître contradictoire. Il s'agit à la fois:

- d'adapter le travail éducatif aux besoins et aux aspirations de chaque jeune dans le cadre du projet individualisé
- de permettre à l'adolescent(e) de s'adapter à un fonctionnement social interne et externe à l'établissement.

Les moyens mis en œuvre en interne

1) ***Le Projet individualisé de prise en charge*** évalué et réactualisé deux fois par an va induire l'action à mener auprès du jeune et les moyens nécessaires pour y parvenir.

L'éducateur (trice) a pour mission d'établir une relation avec le jeune et sa famille afin d'élaborer avec eux des propositions de prise en charge pour son projet.

Les projets sont ensuite travaillés en équipe éducative, avant d'être mis en commun lors de synthèse avec l'équipe pluridisciplinaire.

Ce nouveau projet ainsi élaboré est soumis au jeune par les coordonnateurs de chaque secteur professionnel et du chef de service

Il est présenté par l'éducateur (trice), coordonnateur de son projet, aux parents ou substitut parentaux. Ces derniers le signeront, gage d'un accord et d'une coopération de chacune des parties.

2) *Les projets inter-secteurs*

Projet construit en fonction des souhaits des jeunes et/ou des besoins des jeunes repérés par les professionnels de différents secteurs (secteur enseignant et secteur éducatif et/ou formation professionnelle, secteur santé).

Ces projets ont pour objectif de créer :

Une cohésion autour du projet du jeune

Une cohésion d'équipe professionnelle

3) *Ateliers au sein de l'établissement animés par des éducateurs (trices)*

- Ateliers de type « développement de la personne », travail sur la notion de « singularité » au travers de support créatif, musique, art plastique....

- Travail sur la prise en compte et le respect du « corps », hygiène, santé, sport, soin esthétique

- Travail d'organisation ayant pour support le quotidien, la gestion des soirées, jeux, lecture.....

- Travail d'accompagnement pour permettre aux jeunes de participer à

l'élaboration de projets et non pas seulement consommer ce qui leur est proposé
 Les supports sont : La coopérative scolaire avec la gestion du bar associatif, les micro-projets concernant des propositions élaborées par les jeunes, la préparation de sorties, cinéma, fête, spectacles

- Travail ayant pour support la préparation à la sortie de l'établissement, groupe repas (établir un menu, faire des courses, confectionner un repas, gestion de l'argent) suivi sur un appartement en interne (3 jeunes sur Fongrave), mais aussi travail sur les déplacements en ville, la connaissance des administrations, des services sociaux, logement, informations santé,

4) La possibilité pour des jeunes externes de rester une nuit ou deux sur l'internat en fonction de leur projet individualisé.

Moyens mis en œuvre en externe

1) **Activités intégratives** dans le réseau local (danse, gym, ping-pong.....)

Les jeunes s'inscrivent en début d'année dans une activité de leur choix, ce support nous permet de travailler avec la jeune, en plus des apports spécifiques de chaque activité, les notions de lien social, d'engagement dans la durée, de projection

2) **Partenariat** avec des associations pour des activités en semi intégration avec un intervenant extérieur. Les jeunes sont en activité à l'extérieur de l'établissement, encadrés par un professionnel et un éducateur de l'établissement. Les jeunes peuvent être intégrés avec d'autres jeunes issus du milieu ordinaire ou protégé.

Ces ateliers font l'objet de production collective et/ou d'une représentation présentées aux parents et aux autres professionnels de l'établissement.

3) **Préparation à la sortie**

Au plan organisationnel, le Projet d'Appartements d'Accession à l'Autonomie se veut être l'interface indispensable entre une prise en charge "classique" en internat médico-éducatif et le suivi assuré par le Service d'Accompagnement à la Sortie (S.A.S.) de l'établissement.

Ce projet concerne prioritairement les jeunes les plus âgées (à partir de 16 ans). En effet, même les jeunes les plus handicapées pour lesquelles l'équipe envisage une orientation en milieu de travail protégé, sont de plus en plus amenées à s'insérer dans des structures aux pratiques intégratives (appartements en ville, SAVS, ...). De même, des jeunes demi-pensionnaires pourront, avec l'accord de la C.D.A. et sur une durée préalablement définie, être prises en charge en appartement. Enfin, il n'exclut toutefois pas a priori des jeunes mineures si celles-ci sont en fin de formation.

Le projet consiste à préparer de *manière progressive* la jeune à assumer l'ensemble des responsabilités et des activités d'une vie sociale en milieu ordinaire. A cette fin, trois structures facilitent cette progression:

- un appartement à Fongrave, dans le bâtiment "semi-internat".

- un appartement à Layrac
- un appartement à Agen.

La souplesse de fonctionnement doit permettre des passages aisés d'un type d'hébergement à un autre. Les demi-pensionnaires sont concernés par la prise en charge en appartement.

Rappelons que les prises en charge en appartement d'autonomie (les jeunes sont seules dans les lieux) font l'objet d'une convention passée avec les jeunes et signées par les parents.

3-6 : Le Projet Pédagogique

L'Education Nationale met à disposition quatre postes d'enseignants spécialisés (un poste de direction et trois postes d'adjoints) afin de promouvoir et de mettre en œuvre des *actions pédagogiques adaptées* aux besoins éducatifs particuliers des élèves.

3-6-1 : Spécificités cognitives de la population et spécificité de l'établissement (formation professionnelle spécialisée)

Tout d'abord, un constat si ce n'est un truisme: au sein d'une même population administrativement repérée en terme de déficience intellectuelle (cf. agrément, $50 < \text{QI} < 70$), il existe **une grande diversité** de "niveaux" (performances et compétences scolaires). Il ne s'agit donc pas d'une population "homogène", reproduisant des problématiques cognitives à l'identique, fixée dans son échec de manière définitive ou évoluant collectivement au même rythme.

Cependant, on peut mettre en exergue des **caractéristiques communes** à cette population de pré-adolescent(e)s et d'adolescent(e)s:

- Les élèves sont tous confrontés de longue date à l'échec scolaire. Peu d'entre eux à l'admission maîtrisent correctement la lecture, la numération et les opérations. Beaucoup éprouvent des difficultés dans la maîtrise de la langue orale. Les connaissances culturelles semblent souvent superficielles et parcellaires.
- Les parcours en amont sont extrêmement variés, voire erratiques et fortement connotés par un passé institutionnel prégnant (élèves venant de CLIS, d'IME, d'EGPA, d'EREA, de classes ordinaires, de services de pédopsychiatrie, orientés en internat médico-social ou placés parfois en établissement à caractère social).
- Il existe dans la plupart des cas des problèmes socio-culturels allant jusqu'à des problématiques psycho-sociales complexes. Les familles semblent souvent confrontées elles-mêmes à des difficultés de communication et d'élaboration.
- Il existe aussi pour la majorité des élèves des difficultés cognitives sévères liées à des psychopathologies (névroses, psychoses, dysharmonies évolutives...)

parfois graves. Ces difficultés sont repérables notamment dans les écarts existants dans les tests psychométriques entre les items verbaux et les items de performance, corroborés par les observations cliniques apportées par les thérapeutes.

Selon le postulat d'éducabilité, il existe chez tout individu par nature un potentiel d'apprentissage, des possibilités cognitives qu'il s'agit de mobiliser. Par ailleurs, **l'adolescence en tant que période de réaménagement psychique et de définition d'un projet de vie, peut fournir l'opportunité d'une redynamisation cognitive**. Ce projet de vie s'appuie à l'IME sur le projet de formation professionnelle dans la perspective d'une future insertion sociale et professionnelle. En outre, l'entrée en formation qualifiante agréée par l'AFPA impose aux stagiaires AFPA la maîtrise de la lecture et du calcul (ces exigences font partie du cahier des charges imposé par l'AFPA à l'établissement).

3-6-2 : Objectifs, méthodes et organisation pédagogiques

Les approches pédagogiques sont nécessairement variées et adaptées au plus près des projets individuels des élèves. Les objectifs premiers sont les mêmes que ceux de l'école: lire, écrire, compter. Il s'agit de savoir maîtriser la langue et le calcul. Les programmes 2008 de l'éducation nationale guident le travail pédagogique mis en œuvre dans les classes. En ce qui concerne les trois dernières années, les Référentiels Emploi Activités Compétences donnent un cadre utile pour lier les enseignements de la classe et de l'atelier. Les groupes classes sont actuellement organisés en liaison avec l'équipe de la formation professionnelle. Les jeunes fréquentent dans la semaine les cinq ateliers et les trois classes, suivant un gradient cohérent avec leur cursus de formation et l'organisation de la formation par cycles. Les séquences pédagogiques sont réparties autour de champs didactiques assurés par les différents enseignants. Les élèves bénéficient ainsi de l'enseignement de tous les membres de l'équipe sans qu'aucun d'entre-eux ne soit strictement spécialisé dans une matière particulière.

3-6-3 : Ressources humaines et moyens matériels

L'équipe pédagogique est constituée de quatre enseignants (dont deux titulaires du CAPA-SH) mis à la disposition par l'Education Nationale, d'un directeur d'établissement spécialisé DDEEAS mis aussi à la disposition par l'Education Nationale. Les personnels enseignants font partie intégrante d'une équipe pluridisciplinaire. Notons qu'un des enseignants intervient à mi-temps au SES-SAD. Les enseignants disposent de 3 salles de classe (de petite taille...). L'équipe pédagogique utilise la bibliothèque municipale.

3-6-4 : Projets individualisés et diversification des propositions pédagogiques

A son entrée, l'élève fait l'objet d'une évaluation scolaire. Cela permet de mettre en évidence les besoins les plus manifestes et de mettre en place le travail de différenciation pédagogique.

3-7 : la prise en charge thérapeutique

« Pour la psychopathologie, un comportement n'est pas anormal parce que peu fréquent ou mal adapté socialement, il l'est et ne peut l'être que par sa signification qui est nécessairement individuelle. Plus précisément même, il y a pathologie là et là seulement où il y a limitation de la liberté du sujet à l'égard de ce qu'il fait, sent ou dit. » A. Tatossian, 1985, Marseille.

a- introduction :

Largement développées dans la circulaire du 30 octobre 1989 (chapitre v1-B), les missions du secteur thérapeutique concernent en tout premier lieu les jeunes, mais aussi les familles et l'équipe.

La circulaire, tout en laissant à l'équipe thérapeutique un large choix des moyens et des techniques à mettre en œuvre, définit quatre objectifs essentiels :

- . « la surveillance de l'état de santé »
 - . « la sédation de la souffrance psychique »
 - . « l'aide vis-à-vis des parents »
 - . « la prise en compte des aspects transférentiels et contre transférentiels »
- et « l'ouverture au registre du sens, qui apporte au cadre institutionnel lui même une dimension psychothérapeutique »

Le projet thérapeutique qui suit reprend ces objectifs en les adaptant à une population d'adolescents pris en charge en internat et en semi internat.

Les missions du secteur thérapeutique concernent tout autant les jeunes que les familles et l'équipe. Son projet a comme fil rouge le cursus des élèves dès leur entrée jusqu'à la sortie de l'établissement. Grâce à ce fonctionnement, les jeunes savent que ce secteur fait partie intégrante de l'organisation de l'IME. Ainsi chacun sait qu'il peut être reçu à sa demande à des moments prévus et ce pendant toute la durée du séjour. En relation avec le SAS, chaque jeune sait qu'il a la possibilité de rencontrer les membres de l'équipe thérapeutique durant les trois années qui suivent leur départ de l'établissement.

b- les prises en charge thérapeutiques :

Les prises en charge thérapeutiques s'effectuent selon quatre modalités :

- Les groupes d'expression 1 la première année.

Les entrants participent à des sessions pluri-mensuelles animées par le psychiatre et le psychologue. Il s'agit de petits groupes de 5 à 6 jeunes qui se réunissent le jeudi en début d'après-midi. L'objectif est d'encourager l'expression individuelle, la prise de parole, tout en respectant celle des autres. En cours d'année, le groupe évolue autour d'une activité qui se dégage de la dynamique de chaque groupe. Cela peut être la création d'une scène de comédie, de mimes, d'imitation, de jeux de rôle, etc. Des situations imaginaires imitent la réalité et permettent du fait de leur caractère ludique une plus grande spontanéité. Cette méthode utilise le traitement de phénomènes d'interpsychologie au sein du groupe. Enfin, elle permet l'étude de la personnalité dans sa dynamique propre par l'évaluation à l'égard des autres.

Au cours de l'année des indications de prise en charge individuelles émergent. Les groupes sont remaniés en fonction de ces indications, et des changements qui peuvent survenir.

La visée thérapeutique consiste, à travers ces techniques et la mise en place de ces méthodes psychothérapeutiques, à créer des situations favorables à la prise de conscience des attitudes et des rôles de chacun des acteurs de ces groupes.

- Le groupe d'expression 2

Il apparaît parfois plus opportun d'orienter certains jeunes, plus inhibés, vers une activité moins centrée sur l'expression verbale et plus ciblée vers l'art spontané. Ce type de prise en charge favorise la maturation de la personnalité et la communication avec autrui tout en stimulant et en orientant la créativité personnelle grâce à l'intermédiaire d'un climat de détente et de compréhension qui permet au jeune d'exprimer ses difficultés et reconsidérer les événements qui s'y attachent (tensions, conflit,...).

Le groupe d'expression 2 se réunit de manière hebdomadaire, animé par le psychologue et l'aide-soignante. Il n'est pas constitué uniquement d'élèves de première année, il est ouvert à tous les jeunes pouvant bénéficier d'une telle prise en charge.

- Les thérapies individuelles

Eu égard au passé chaotique d'un certain nombre de jeunes, il n'est pas étonnant qu'elles expriment, à un moment ou un autre de leur cursus, le

désir de faire part d'une souffrance psychique difficile à supporter. Pour ce, des psychothérapies de soutien sont assurées par le psychologue et le psychiatre de l'établissement.

L'alliance thérapeutique constitue la condition nécessaire pour mener à bien ces objectifs.

Il s'agit de mettre en place les conditions permettant une aide dans les phases difficiles sous forme d'entretiens. Le soutien est une conséquence naturelle et commune lors de la constitution d'une relation d'aide. Celui-ci aide à dissiper certaines appréhensions, à éloigner les peurs, à favoriser une défense afin que le patient retrouve ses possibilités individuelles de lutte, une plus grande liberté, une résistance plus accrue à l'angoisse et enfin globalement un écrêtement de la symptomatologie grâce à une meilleure appréhension de la problématique sous-jacente.

Ces entretiens sont un élément constitutif de la prise en charge thérapeutique des jeunes au sein de l'établissement. Ils doivent se dérouler sous le sceau de la confidentialité.

- Le soutien psychologique informel.

Certaines jeunes ont du mal à supporter une relation duelle régulière. L'infirmerie constitue un lieu privilégié pour accueillir et écouter ces jeunes à la demande. L'aide-soignante est la personne indiquée pour ce type de soutien nécessitant une grande disponibilité. Nous consacrons une réunion hebdomadaire pour évoquer les difficultés exprimées par ces jeunes et trouver des orientations adaptées.

c- l'accompagnement des familles :

Afin d'avoir une vision globale de la situation de chaque jeune entrant à l'IME, nous invitons les parents à une rencontre lors du premier trimestre. Le psychologue les reçoit le vendredi après midi. Ils sont informés que par la suite, des rencontres avec les différents membres de l'équipe thérapeutique peuvent être programmées à leur demande ou à la nôtre. Précisons ici qu'il n'est nullement question de thérapie familiale. Ces rencontres visent à établir une collaboration entre les soignants et les proches du jeune.

d-les bilans et la préparation des synthèses :

Chaque jeune ou presque arrive avec un dossier CDA complet. Nous y trouvons la plupart du temps un compte rendu psychométrique (WISC, WAIS, Figure de Rey,...).

En prévision des réunions de synthèse hebdomadaires, le psychologue peut pratiquer des examens complémentaires (tests projectifs, Rorschach, CAT...). Le psychiatre rencontre, au cours d'un entretien, les jeunes dont il va être question. Dans un troisième temps, le psychiatre, le psychologue et l'aide-soignante, se réunissent pour rédiger un rapport qui rejoindra, après la réunion de synthèse, le dossier de l'intéressé. Ces bilans serviront également de base pour la rédaction des demandes de prolongation de prise en charge ou de réorientation pour la CDA, des demandes d'AEEH, etc.

e- l'organisation du secteur « infirmerie » :

L'infirmerie est un lieu d'accueil, chaleureux, pour permettre aux adolescents d'y venir lorsqu'ils en ressentent le besoin. Il s'agit pour eux de trouver un réconfort ou des soins adéquats.

Nous attendons de cette prise en charge une alternative à la somatisation et aux risques de passage à l'acte.

Les modalités d'intervention de l'équipe de l'infirmerie (aide soignante et infirmière) font partie d'une conception pluridisciplinaire du soin (en lien avec les autres professionnels du secteur thérapeutique, les éducateurs, enseignants ...) pour ne pas être des intervenants effectuant des prestations indépendantes, les unes des autres, mais faisant partie d'une équipe au sens large du terme, avec des missions et des fonctions différenciées mais œuvrant dans l'intérêt des adolescents.

Afin de garantir la meilleure qualité du service rendu auprès de ces jeunes, l'infirmerie est ouverte dans la journée et l'AS et l'IDE sont disponibles pour faciliter la rencontre avec les jeunes.

Ainsi, tout au long de la semaine, les jeunes peuvent rencontrer l'AS ou l'IDE.

L'infirmière assure la préparation des médicaments (les lundis matins pour la semaine) dans des piluliers. En effet, un certain nombre de jeunes, prennent un traitement régulier. Le rôle de l'IDE est de veiller :

- au suivi des traitements,
- à la surveillance de la prise de ces derniers,
- à la gestion des médicaments.

Elle peut être sollicitée occasionnellement pour des préparations de traitements ponctuels.

L'aide soignante assure la distribution des médicaments pendant les absences de l'infirmière.

Elles assurent toutes deux les soins journaliers (compresses, brûlures, maux divers) qui sont notés sur une fiche journalière.

Projet de mise en place d'un cahier de soin journalier, interne à l'infirmierie, pour l'information et le suivi des actes délivrés.

Pour les problèmes ponctuels de santé, les rendez-vous médicaux sont pris journalièrement et immédiatement suivant l'urgence des signes présentés par le jeune.

L'IDE ou l'AS prend alors rendez-vous et accompagne l'adolescent : transport, accompagnement dans le cabinet du médecin, prise des consignes sur la marche à suivre du traitement, achat des divers traitements et mise en place immédiate, surveillance de la personne et de son évolution, information à la famille et à certains services si besoin (atelier, éducateurs, enseignants), rapport écrit sur une fiche individuelle de suivi médical.

Elles peuvent effectuer des accompagnements extérieurs pour des prises en charge spécifiques (orthophonie ...).

Enfin, à la rentrée, elles reçoivent systématiquement les familles : remise du carnet de santé, mise en place d'un suivi médical éventuel.

Elles doivent effectuer un travail de prévention concernant l'hygiène corporelle, alimentaire ... et d'information sur les risques plus particulièrement liés à l'adolescence : tabac, alcool, info sexualité, prévention des IST ... en lien avec les autres professionnels, et avec l'aide d'organismes extérieurs (CODES, planning familial ...)

Elles gèrent les dossiers infirmiers classés dans une armoire à l'infirmierie, et qui comportent :

- la fiche individuelle de suivi médical,
- les ordonnances de prescription de traitement ou autres examens ...

Elles programment les deux visites annuelles du Médecin généraliste auprès des jeunes (programmées en début et en fin d'année scolaire). A cette occasion, elles préparent et remplissent la fiche médicale individuelle, qui permet de faire le point sur l'état de santé de l'adolescent. Elles se tiennent informées du suivi des recommandations du médecin auprès des familles à l'issue de cette visite.

Le médecin généraliste :

- il assure deux visites annuelles par jeune. Elles sont pour l'essentiel programmées en début et en fin d'année scolaire. A cette occasion, l'aide-soignante prépare et remplit une fiche médicale individuelle qui permet de faire le point sur l'état de santé de chaque jeune.

- il est appelé pour les urgences et les maladies intercurrentes. Quand la situation le justifie, le médecin se déplace dans l'établissement où un local est mis à sa disposition. Enfin, il reçoit les jeunes à son cabinet.

f- la rencontre avec les membres de l'équipe et les relations avec les partenaires extérieurs :

L'équipe thérapeutique ne participe pas systématiquement aux réunions de secteur de l'établissement. Cependant, un ou plusieurs de ses membres peuvent être amenés à rencontrer les autres professionnels de l'IME pour débattre d'un point particulier. Par ailleurs, le psychiatre et le psychologue restent disponibles pour rencontrer tout membre de l'équipe qui le souhaite.

Au niveau des contacts avec l'extérieur, il va de soi que le psychologue et le psychiatre sont amenés à travailler avec les établissements et services médico-sociaux, les services sociaux, le secteur psychiatrique, les autorités judiciaires,...

En outre, ils participent aux réunions de la CDA si nécessaire.

3-8 : le projet des services administratifs et généraux.

3-8-1 : le fonctionnement actuel

| | |
|---|-------------------|
| Fonction entretien - réparation | 1.00 temps plein |
| Fonction transports | 1,50 temps plein |
| Fonction entretien locaux et entretien du linge | 0.90 temps plein |
| Fonction restauration | 2.10 temps pleins |
| Fonction administrative et comptable | 2.00 temps pleins |

a) Le secteur entretien – réparations et transports

Le fonctionnement s'appuie sur une organisation la plus rigoureuse possible sans en altérer la souplesse ni l'adaptabilité. Au cours des 5 dernières

années, cette organisation a pu être mise en place, grâce à la réfection progressive des bâtiments (bâtiment hébergement – restauration en 1998, bâtiment administratif en 2004, bâtiment classes – ateliers en 2005 et 2006), ce qui a permis que les interventions ne se fassent plus dans l'urgence. Le meilleur état des locaux a permis une planification plus rationnelle des travaux. De plus, l'auto évaluation a souligné les points perfectibles de notre fonctionnement et nous a aidés particulièrement au niveau de la traçabilité.

Une organisation commune à tous les secteurs du service logistique a donc été élaborée :

- entretien des bâtiments : planification annuelle et suivi mensuel des tâches accomplies.
- Planification et suivi des contrôles de sécurité obligatoires et des contrats d'entretien.
- Planification et suivi des contrôles en hygiène
- Planification et suivi des contrôles et entretien des véhicules

L'ensemble assurant un suivi et une traçabilité satisfaisants. On peut toutefois regretter que les travaux importants (réfection d'une pièce) qu'on peut prévoir à plus long terme soient très difficiles à mettre en œuvre du fait de l'étendue des bâtiments et du parc, et de l'importance des équipements (véhicules et machines). L'équivalent d'un temps plein seulement est consacré à cette mission.

Le service logistique assure les transports des usagers : de la même façon que pour l'entretien des bâtiments, les transports font l'objet de protocoles établis en début d'année en concertation avec les familles et l'utilisateur par rapport à son projet individuel : lieux et heures de ramassage sont planifiés, les circuits définis de façon à limiter le plus possible la durée des transports. Il faut noter que depuis 2 ou 3 ans, le nombre de jeunes pris en charge en semi-internat, donc sur des transports journaliers, s'accroît et qu'un agent de service affecté habituellement à d'autres tâches assure aujourd'hui des transports.

b) Le secteur entretien des locaux et du linge

Le personnel des services logistiques assure également l'entretien des locaux et du linge ; particularité de l'établissement, les jeunes en formation professionnelle « Agent de Propreté et d'Hygiène » assurent le nettoyage d'une partie des bâtiments qui leur servent de chantier réel. Le personnel logistique assure donc ce qui n'est pas fait par les jeunes, avec comme priorité le nettoyage et la désinfection journalière des lieux les plus sensibles (sanitaires, salles à manger, lieux de passage). Dans un souci d'organisation, ce travail fait l'objet d'un planning hebdomadaire permettant à chacun de savoir ce qu'il a à faire.

De la même façon, l'entretien du linge est pris en charge en partie par la formation professionnelle, en partie par l'agent de service. Le projet à venir est d'organiser ce service de la même façon que l'entretien des locaux.

c) Le secteur restauration

Un service de restauration fonctionne matin et soir, avec la même particularité que pour l'entretien des locaux. Les jeunes en formation « Agent de Restauration » sont amenés à réaliser une partie du menu, en fonction de leur programme de formation. Deux types de service sont proposés aux jeunes : un service en self et un service de table traditionnel, dans le restaurant d'application, et ce, 2 à 3 fois par semaine. L'organisation parfois complexe nécessite une bonne collaboration entre la cuisine de formation professionnelle, les deux cuisinières et l'économiste.

Régulièrement, une fois par mois environ, l'équipe de cuisine propose aux jeunes des repas différents : repas à thème, buffet, soirée raclette ou crêpes. Pour la semaine du goût, un projet pluridisciplinaire se met en place permettant de faire découvrir aux jeunes des saveurs nouvelles.

d) Le secteur administratif

En charge de la partie financière et de toutes les opérations administratives inhérentes au fonctionnement, ce service s'appuie lui aussi sur une organisation clairement définie.

Pour la partie comptable : élaboration et tenue du budget selon les règles comptables en vigueur, variables de paie, tableaux indicateurs en liaison étroite avec le siège, gestion des usagers, gestion de la trésorerie.

Pour la partie administrative et économiste : accueil, dossiers des usagers, courrier, économiste (menus, commandes, achats), organisation des transports, planification de l'entretien des bâtiments et des véhicules, suivi des contrôles en hygiène et sécurité, emplois du temps des personnels de service.

Afin de coordonner les différentes tâches et fonctions de chacun, une réunion se déroule une fois par quinzaine. Elle fait l'objet d'un ordre du jour et d'un compte rendu. Ce moment est un pivot important dans le fonctionnement de cette équipe dans le sens où elle implique chacun dans le projet global de l'établissement. Elle permet de faire le point sur la situation matérielle des bâtiments et des équipements, sur l'organisation de l'établissement par rapport aux projets des autres secteurs, sur la prise en charge des jeunes qui peut y être évoquée (problème de comportement d'un usager par exemple) et sur la démarche qualité. Le personnel des services logistique et administratif est amené à participer aux plans d'action d'amélioration de la qualité. Il a participé aux groupes de travail lors de l'auto évaluation en 2005.

3-8-2 : les perspectives de fonctionnement dans les 5 prochaines années

Travailler dans un IME, avec des jeunes en difficultés, n'a pas le même sens que travailler dans une entreprise. Il est important que les équipes logistiques et administratives soient impliquées dans le projet de l'établissement, même si elles ne sont pas porteuses directement des projets. Elles interviennent en aide, en soutien. De plus, tous les personnels de ces équipes sont amenés à intervenir auprès des usagers, lors des transports, lors du service au self ou quand elles viennent demander un renseignement au bureau. Il apparaît important que ces interventions soient en accord avec le projet individuel de l'utilisateur. *« La prise en charge requiert l'intervention de professionnels de différentes origines dont il importe qu'ils gardent leur spécificité... L'enfant doit être en mesure d'identifier les rôles particuliers de chacun, les variétés qu'ils introduisent dans le rythme de la journée. »* A ce titre-là, il est indispensable que les équipes logistique et administrative soient impliquées dans les projets pluridisciplinaires.

Un autre volet important dans les 5 années à venir est l'intégration du personnel logistique de Lamothe-Poulin à l'équipe de Fongrave. La mise en place d'un hébergement à Agen pour 6 garçons et l'arrivée d'autres compétences professionnelles dans l'équipe amènent à repenser l'organisation de tout le personnel de Fongrave et de Lamothe : missions, tâches, emplois du temps seront à redéfinir en fonction du projet global d'intégration de l'IMPro à l'IME, et ce à une échéance très proche mais aussi à plus long terme. Des perspectives de transformations de postes et donc de formations plus qualifiantes pourront peut-être se dessiner pour certains personnels.

Conclusion

Depuis la mise en place de la démarche qualité, l'établissement a fait, entre autres, un énorme travail sur le projet individuel de l'utilisateur et sur l'organisation de sa prise en charge. Ce travail a permis à l'institution de recentrer ses forces autour d'un projet commun, dans lequel chaque partie a un rôle essentiel à jouer, dans sa spécificité et ses compétences.

3-9 : la démarche qualité :

Initiée dès 2004, la **démarche qualité** est maintenant bien inscrite dans le fonctionnement de l'IME. Le projet d'établissement est d'ailleurs élaboré en respectant l'esprit et la méthode de travail.

Une « référente qualité » et un comité de pilotage (COPIL) sont chargés de la mise en œuvre de la démarche en lien avec l'équipe de direction.

Outre la réalisation de la première évaluation interne, les travaux ont permis de mettre en place des procédures (accueil, prévention de la maltraitance, gestion des situations de fugue, consultation du dossier de l'utilisateur, organisation des astreintes, ...), d'élaborer les fiches de poste, des questionnaires de satisfaction, des fiches de suivi en matière de sécurité, etc... Tous ces documents sont rassemblés dans un « manuel qualité » disponible dans chaque secteur de l'établissement et ainsi à disposition de tous les professionnels.

Le projet d'établissement a été élaboré en respectant l'esprit et la méthode de la démarche qualité. Les professionnels de l'IMPro de Lamothe ont été associés à la réflexion et à l'écriture du projet (groupes de travail, réunions de secteurs)

3-10 : les réunions de travail :

Les réunions de travail sont de trois ordres :

- les **réunions de secteur** : réunion hebdomadaire « classe-atelier », réunion hebdomadaire de l'équipe éducative, réunion hebdomadaire de l'équipe de la formation professionnelle, réunion tous les 15 jours des personnels de la filière logistique. Ces réunions font l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu. Elles sont animées en première partie par le directeur et le responsable de secteur, puis dans la seconde partie, par le responsable de secteur.

- les **réunions de synthèse** : au rythme de deux réunions hebdomadaires, elles permettent d'élaborer le projet individuel de prise en charge (PIPEC) de chaque jeune (deux projets individuels par jeune et par an). Chaque secteur de l'IME (éducatif, thérapeutique, pédagogique, formation professionnelle) prépare la synthèse en rédigeant un écrit spécifique destiné à enrichir le dossier de l'utilisateur. Le PIPEC est rédigé au cours de la réunion de synthèse. La synthèse fait l'objet d'une restitution systématique auprès de chaque jeune.

- en tant que de besoin, des **réunions institutionnelles** destinées à une information de l'ensemble de l'équipe ou au traitement d'une question spécifique. Par ailleurs, des réunions **bilan-projets interdisciplinaires** sont organisées au cours de l'année.

3-11 : les processus mis en œuvre à l'IME

Depuis 2003, l'établissement dans le cadre de la démarche qualité, à continuer à travailler sur les grands processus et à en décliner les différentes procédures ainsi que des modes opératoires.

Tableau récapitulatif :

| | |
|---|---|
| <p>1 – DIE</p> <p>Droit Information Et Expression de l'utilisateur</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquête de satisfaction auprès des familles. ➤ Livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour. ➤ Procédures de consultation des dossiers. ➤ Au niveau du personnel : mise en place d'un centre de documentation (présentation des lois dans les différents champs des politiques sociales. ➤ Protocole de traitement des signalements de maltraitance ou abus sexuel |
| <p>2 – DPI</p> <p>Dossier de l'utilisateur et Projet Individualisé</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet individuel de prise en charge (PIPEC), document préparatoire aux synthèses, commun aux trois secteurs : pédagogique, formation professionnelle et éducatif. ➤ Protocole du dossier unique de l'utilisateur. |
| <p>3 - OCP</p> <p>Organisation et Continuité de la Prise en charge</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procédure d'admission, tableau de « l'accueil à Fongrave » ➤ Formulaire de contrôle administratif ➤ Schéma d'organisation de la prise en charge des jeunes, ➤ Définition et organisation des cycles pour la formation professionnelle, ➤ Définition des profils pour le secteur éducatif, ➤ Fiche de suivi du projet de préparation et d'accompagnement à la sortie, ➤ Schéma de l'organisation pédagogique. ➤ Organisation des synthèses, |
| <p>4 - PES</p> <p>Projet d'Etablissement</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le projet a été écrit en 2003 pour la période 2003-2008. ➤ Pour la réécriture de ce nouveau projet, un premier travail de bilan a été effectué, à partir de ce bilan des axes d'améliorations se sont dégagés et réfléchis en groupe de travail comme construction à 5 ans. ➤ D'autres éléments ont été pris en compte : les projets associatifs (rapprochement de l'IMPro de |

| | |
|--|---|
| | <p>Lamothe avec l'IME de Fongrave)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les nouvelles orientations de politique sociale avec notamment la question de l'insertion des personnes handicapées en milieu scolaire. |
| <p>5 – PMR</p> <p>Partenariat et mise en réseau</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan de communication ➤ Liste des partenaires ➤ Invitations régulières des partenaires à venir sur l'établissement, repas, manifestations artistiques |
| <p>6 - MRH</p> <p>Management de l'établissement et Ressources Humaines</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiches de poste ➤ Protocole d'organisation des astreintes ➤ Protocoles d'organisation des transferts ➤ Mise en place du GIPEC |
| <p>7 - FLS</p> <p>Fonction Logistiques et sécurité des biens et des personnes</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi et entretien des véhicules ➤ Planification annuelle de l'entretien des bâtiments ➤ Suivi mensuel de l'entretien des bâtiments ➤ Contrôles et maintenances obligatoires ➤ Suivi des analyses microbiologiques alimentaires ➤ Plan particulier de mise en sûreté ➤ Protocole de traitement du risque d'accident avec exposition au sang (AES) ➤ Protocole de prévention des risques associés à la proximité d'un site nucléaire ➤ Protocole de préparation et de distribution des médicaments ➤ Utilisation de la cuisine familiale ➤ Protocole d'utilisation des véhicules ➤ Protocole de relevé d'incident ➤ Fermeture des bâtiments ➤ Protocole de gestion d'une fugue ➤ Tri des déchets |
| <p>8 – SIF</p> <p>Système d'informations</p> | <p>Pas de plan d'action spécifique sur cette période 2003/2008</p> |
| <p>9 - GSQ</p> <p>Gestion du</p> | <p>Elaboration du manuel qualité</p> <p>Présentation du classeur PAQ</p> <p>Calendrier de travail du Copil</p> |

| | |
|----------------|---------------------------------------|
| ystème qualité | Calendrier des groupes de travail PAQ |
|----------------|---------------------------------------|

3-12 : la prévention de la maltraitance

Question sensible à l'IME puisqu'ayant été le sujet d'une inspection de la DDASS, la prévention de la maltraitance est un souci constant de l'équipe. Une vigilance constante, des relations régulières avec les familles, l'ouverture de l'IME sur l'extérieur, la multiplication des partenariats, l'information et la formation d'équipe, la manière de considérer l'utilisateur comme acteur de sa prise en charge sont autant d'éléments, parmi d'autres, qui permettent de prévenir des actions de maltraitance.

4°) Les axes stratégiques du projet d'établissement

L'équipe a choisi, suite à l'évaluation interne et à l'évaluation du projet 2003-2008, de faire porter ses efforts sur quatre thématiques. Les groupes de travail ont associés des professionnels de l'IME de Fongrave et de l'IMPro de Lamothe-Poulin. Chaque groupe de travail a été chargé d'approfondir la thématique puis de proposer des actions d'amélioration corrélées au référentiel.

| Axes stratégiques | Intégrer les jeunes et l'équipe de l'IMPro de Lamothe à l'IME de Fongrave | Développer le travail d'équipe et les projets interdisciplinaires | « L'intégration des jeunes dans le milieu ordinaire » de l'arrivée jusqu'après la sortie. | Développer les interactions entre l'adolescent dans son processus d'individuation et le collectif dans sa fonction de socialisation et d'éducation |
|----------------------------------|---|---|--|---|
| Explication de l'axe stratégique | Mise en œuvre du projet associatif | A partir du travail initié à l'IME en 2007 2008, développer les projets interdisciplinaires à partir des besoins repérés de la population accueillie. | Définir, détailler et développer toutes les actions contribuant à l'intégration en milieu ordinaire de l'accueil de l'utilisateur jusqu'au suivi de son insertion sociale et professionnelle | Analyser les interactions entre le jeune et l'institution. Donner la possibilité au jeune d'exercer sa citoyenneté au sein de l'institution. |
| Objectifs | Avoir un projet éducatif, pédagogique et thérapeutique cohérent avec des publics à problématiques diverses. Intégrer les professionnels dans un dispositif unique. Optimiser les ressources matérielles et financières. | Définir et donner les moyens nécessaires afin d'individualiser réellement les projets des usagers. Développer un véritable travail d'équipe se centrant sur la prise en charge des usagers. | Avoir un volet intégratif important dans le PE, lister les actions réalisées et à développer. Préparation et suivi de la sortie de l'utilisateur : objectifs, moyens et méthodes | Définir pour des adolescents et des jeunes adultes ce qu'est la citoyenneté au sein de l'institution et comment ils peuvent devenir des acteurs institutionnels. Repérer les instances, les lieux et les moments nécessaires à la participation des jeunes au |

| | | | | |
|---|--|---|---|--|
| | | | | fonctionnement. |
| Composition du groupe de travail Pour chaque groupe, possibilité de la présence d'un chef de service comme personne ressource | 1 représentant de chaque secteur et de chaque établissement | 1 représentant éducatif, pédagogique, thérapeutique et formation professionnelle de chaque établissement | 1 représentant éducatif, logistique de chaque établissement et 1 représentant formation professionnelle de Fongrave et 1 enseignant (Fongrave ou Lamothe) | 1 représentant éducatif, logistique de chaque établissement et 1 représentant formation professionnelle de Fongrave et 1 enseignant (Fongrave ou Lamothe) |
| Calendrier | Réunion le lundi 17 mars à Fongrave, 7 avril à Lamothe, 5 mai à Fongrave ; 26 mai à Lamothe, 16 juin à Fongrave et 30 juin à Lamothe, et ce de 14h00 à 16h00 | Début des travaux : septembre 2008. 1 ^{ère} réunion : lundi 15 à Fongrave. 5 réunions de 2h00 (planification à établir avec les membres du groupe de travail). | Début des travaux : vendredi 14 mars à 9h00 à Fongrave. 6 réunions de 2h00 (planification à établir avec les membres du groupe de travail). | Début des travaux : septembre 2008. 1 ^{ère} réunion le vendredi 13 septembre. 5 réunions de 2h00 (planification à établir avec les membres du groupe de travail). |
| Résultats attendus | Ecrit s'intégrant au projet d'établissement | Ecrit s'intégrant au projet d'établissement | Ecrit s'intégrant au projet d'établissement | Ecrit s'intégrant au projet d'établissement |
| DIE Droits, expression et informations de l'utilisateur | | | | |
| DPI Dossier et Projet individualisé | | | | |
| OCP Organisation et continuité de la prise en charge | | | | |
| PES Projet de l'établissement et/ou du service | | | | |
| PMR Partenariats et mise en réseau | | | | |
| MRH Management de l'établissement et ressources humaines | | | | |
| FLS Fonctions logistiques et sécurité des personnes et des biens | | | | |
| SIF Systèmes d'information | | | | |
| GSQ | | | | |

| | | | | |
|----------------------------|--|--|--|--|
| Gestion du système qualité | | | | |
|----------------------------|--|--|--|--|

AXE 1 : Intégrer les jeunes et l'IMPro de Lamothe à l'IME de Fongrave

La fusion de l'IMPRO de Lamothe-Poulin avec l'IME de Fongrave va permettre la mutualisation des moyens des deux établissements et moins d'isolement pour les professionnels. Cette fusion va entraîner l'arrivée d'un nouveau personnel avec un gain de temps qui facilitera la mise en place de projets mais qui nécessitera aussi des modifications d'emplois du temps, de fiches de poste ...

Notre base de réflexion s'est centrée sur le meilleur que chacun des deux établissements peut proposer, sur l'enrichissement d'un établissement par rapport à l'autre. De fait, une harmonisation s'avèrera nécessaire.

La réflexion qui a été menée par rapport à cet axe ne l'a pas seulement été par rapport à l'arrivée de Lamothe-Poulin, elle l'a également été par rapport au nombre croissant de jeunes en grande difficulté.

L'accueil de jeunes avec une déficience moyenne ainsi que celui d'une population mixte nous a demandé d'anticiper une partie des impacts que cela aura sur notre fonctionnement actuel (hébergement, nature des ateliers et nouvelles prestations, nouveau bâtiment).

SECTEUR PEDAGOGIQUE

En ce qui concerne le secteur pédagogique, pas de changements fondamentaux. Les actions menées auparavant seront conservées, et ce secteur tâchera de renforcer le travail mené pour favoriser l'autonomie des jeunes.

Des bulletins scolaires seront délivrés deux fois par an, à savoir : à Noël et à la sortie. Des rencontres avec les familles s'effectueront 4 fois par an afin d'aborder les progrès des élèves et de répondre aux questions des familles en ce qui concerne le secteur pédagogique : rentrée, Noël, Pâques, sortie.

Pour tous les jeunes arrivants, un temps d'observation sera nécessaire avant de mettre en place des objectifs. Après ce temps d'observation, avec les éléments que l'équipe des enseignants aura entre les mains, des objectifs seront fixés pour chaque jeune. Ces objectifs se doivent d'être très simples et de viser des compétences précises afin de pouvoir mesurer plus facilement les progrès effectués et d'être compréhensibles de tous. *Exemple : Ne pas avoir pour objectif de travailler la conjugaison, mais plutôt de travailler le présent de l'indicatif.*

Lors de la définition des objectifs, les professionnels devront prendre en compte les demandes et attentes du jeune en ce qui concerne la classe. Surtout, ils devront prendre en compte les besoins et les capacités du jeune. Pour les aider, les enseignants pourront s'aider des évaluations nationales de Grande Section, CE1 et CM2.

En fonction des capacités du jeune, il sera possible d'envisager le passage du CFG. Pour ce faire, les professionnels devront prendre connaissance des démarches et de l'organisation nécessaires.

Aussi, si un jeune demande à travailler la multiplication alors qu'il ne maîtrise pas encore l'addition, il faudra que le professionnel soit capable de discuter avec lui sur ce qui lui est possible de faire et sur ce qu'il serait bon de travailler avec lui.

A chaque nouvelle synthèse, l'enseignant devra rencontrer le jeune et faire le point avec lui en ce qui concerne ses acquisitions depuis le PIPEC précédent, si les objectifs fixés sont atteints ou non. Si c'est le cas, de nouveaux objectifs, en concertation avec le jeune, seront établis.

Proposer aux élèves qui en ont besoin et sur la base du volontariat, des cours de soutien : ½ heure de français, ½ heure de maths et mettre en place éventuellement un créneau d'une heure pour un soutien thématique qui changerait environ toutes les 4 semaines. Maintenir un enseignement différencié reste la base du travail pédagogique.

Le secteur tentera de réaliser une programmation sur tous les groupes pour que chaque groupe ne voie pas 2, 3 ou 4 fois la même chose, en Découverte du Monde notamment.

Pour faciliter l'intégration des jeunes de Lamothe sur Fongrave :

- Mettre le point fort sur la solidarité dans les groupes par rapport au décalage pédagogique avec l'arrivée de Lamothe. Ainsi pourra être mis en place un tutorat ou un parrainage en classe en expliquant que c'est parce que ces jeunes de Lamothe sont nouveaux et qu'ils vont devoir s'habituer à un

fonctionnement un peu différent de celui qu'ils connaissent et qu'avec ce tutorat nous pourrions les y aider.

- Nouveau bureau de la coopérative scolaire dès l'arrivée de Lamothe afin que leur intégration se retrouve aussi dans les prises de décision.
- Les projets inter-secteurs seraient faits non plus en fonction des besoins du groupe mais davantage en fonction des besoins individuels des jeunes. *Exemple : travailler sur l'orientation avec l'enseignant puis réinvestir sur le terrain avec un éducateur.*

Pour renforcer le travail de l'autonomie des jeunes, le secteur travaillera plus précisément les points suivants :

- La monnaie : compter, rendre, ...
- Le temps et l'espace : heure, calendrier, plan
- Maîtrise de la langue, notamment orale, pour que les jeunes soient capables de se présenter, de tenir une conversation, de se faire comprendre d'autrui
- Le passage de l'ASSR, qui permettrait pour certains de passer le BSR par ailleurs et ainsi acquérir une véritable autonomie dans les déplacements.

SECTEUR de la FORMATION PROFESSIONNELLE

Du fait de l'intégration de 6 garçons à la population majoritairement « féminine » de l'établissement, la création d'un atelier supplémentaire nous a paru nécessaire afin de :

- diversifier les supports de formation
- proposer une activité dans laquelle garçon/fille puissent se projeter
- conserver les objectifs de formation professionnelle fixés dans le projet 2003- 2008, ainsi que la structuration en cycles éducation et formation professionnelle
- prendre en compte la réglementation concernant l'utilisation des « outils dangereux ». À Lamothe-Poulin actuellement, l'atelier est un atelier espace vert (tonte de gazon, coupe de haie ...) et fabrication d'objets de petite maçonnerie (pas japonais, mobilier extérieur en ciment). La formation n'étant pas qualifiante, les jeunes de moins de 18 ans accueillis dans cet atelier ne peuvent utiliser les outils professionnels électriques. De ce fait cette activité ne peut plus être pratiquée.

Il paraît opportun dans un premier temps d'envisager une période transitoire permettant d'accueillir au mieux les jeunes de Lamothe de plus de 18 ans, qui ont démarré une formation « espace vert » sachant que cette activité n'est possible que parce qu'ils ont + de 18 ans (cf. outils dangereux). Ces jeunes pourraient ainsi avoir des temps d'ateliers durant lesquels ils pratiqueraient l'activité qu'ils connaissent « espace vert » et des temps durant lesquels ils pourraient découvrir les activités proposées à l'établissement.

Les jeunes qui ont plus de 18 ans doivent également préparer la sortie de l'IME en fonction de leur projet individuel.

Ateliers (activités) proposés

Ces ateliers pourraient s'articuler autour de deux pôles d'activités :

- **activité serre - potager**, activité d'extérieur permettant aux jeunes d'investir un espace ouvert. Les objectifs professionnels à travailler dans cette activité seront choisis dans les référentiels de l'AFPA « ouvrier en horticulture et floriculture ». Même si cette activité n'aboutit pas dans un premier temps à une formation qualifiante, cela permet d'avoir une référence professionnelle reconnue et cela laisse la possibilité de l'envisager plus tard. D'autre part, cela permet de structurer cet atelier comme les autres et d'éviter l'écueil de l'occupationnel quelles que soient les difficultés des jeunes qui seront amenés à pratiquer cette activité. Sont à construire une progression de formation avec des objectifs professionnels et les évaluations correspondantes.

- **activité d'éducation manuelle et technique**. Cette activité se fonde sur une initiation à diverses techniques, matériaux et outils par une démarche de fabrication d'objets, permettant à l'élève de :

- prendre conscience de son potentiel par des réalisations concrètes et utilitaires,
- acquérir des connaissances et habiletés manuelles transférables aux apprentissages professionnels,
- découvrir des matériaux et petit outillage variés,
- apprendre des règles d'hygiène et de sécurité vis-à-vis de soi et des techniques de fabrications,
- travailler la psychomotricité fine et le geste professionnel,

◦ travailler, en liaison avec la classe, le dimension théorique de la réalisation d'objets (lecture de plan, notions mathématiques – mesures, géométrie, ...- , ...)

- **À qui s'adresse cet atelier ?** Les jeunes accueillis dans cet atelier seront les jeunes, garçons et filles du groupe 1 enseignement et éducation, des groupes 2 et 3 du cycle éducation, les jeunes des groupes A et B du cycle Formation. Cet atelier peut également recevoir des jeunes hors groupe, mais qui peuvent y travailler sur un projet particulier pour répondre à des besoins repérés dans leur projet individuel. Cet atelier, à visée professionnelle, se situera à l'interface du pédagogique et de l'éducatif afin de permettre, soit ponctuellement, soit sur la durée, la prise en charge de jeunes à besoins très particuliers.

SECTEUR EDUCATIF

Le projet éducatif et d'organisation de l'hébergement fait partie intégrante du projet de l'établissement. Nous allons décliner dans cet axe la spécifié du projet, caractérisé par un hébergement en petit collectif (6 jeunes accueillis).

La prise en charge éducative est axée sur :

a) L'apprentissage de l'autonomie :

au sein de la villa à travers :

◦ les actes de la vie quotidienne – faire son lit, entretenir sa chambre, gérer ses affaires personnelles, sa toilette.

◦ la participation aux tâches quotidiennes – élaboration des menus, préparation des repas, gestion des courses, partage du quotidien.

à l'extérieur de la villa :

◦ Apprentissages individualisés et selon les capacités de chacun

◦ des déplacements, repérages, gestion de certains achats, intégration en milieu ordinaire (associations sportives ou culturelles).

b) La socialisation

◦ Respect des règles de vie, participation à l'élaboration du règlement intérieur

◦ Respect des règles et lois à l'extérieur

◦ Apprentissage et gestion des relations au sein d'un groupe restreint

c) L'individuation

- ° Au vu du petit nombre de jeunes, adapter au mieux le projet individualisé du jeune en fonction de ses compétences et de ses difficultés.
- ° Avoir une écoute bienveillante

La prise en charge éducative sera complétée par la présence d'une maîtresse de maison :

Ce professionnel sera en mesure d'agir sur deux champs d'intervention, celui de l'organisation et de l'entretien des lieux, mais également celui de l'accompagnement des jeunes en terme éducatif dans les gestes de la vie quotidienne, entretien des chambres, de leur linge durant la semaine des confections de repas....

La maîtresse de maison fera partie intégrante de l'équipe et pourra ainsi participer aux réunions d'équipe et de coordination.

Elle portera un regard particulier sur le jeune et sur le groupe qui enrichira le travail entrepris.

Activités

Dans un premier temps les activités se feront en petits groupes avec présence d'un éducateur, repérage, piscine, cinéma, théâtre, balades, activités sur la villa.

Par la suite possibilité de mettre en place des activités à l'extérieur en intégration dans des clubs sportifs, culturels, de loisirs en fonction de leurs souhaits et de leurs capacités.

Ressources humaines

L'apport de 2,5 ETP éducatifs permettra d'améliorer la prise en charge des jeunes pendant les temps éducatifs, mais aussi en fonction des besoins pendant les temps d'apprentissage.

SECTEUR THERAPEUTIQUE

a) Organisation du secteur « infirmerie »

Cf. chapitre 3.7 (pages 34, 35 et 36).

b) La prise en charge psychothérapeutique

Elle sera redéfinie au cours du 2e trimestre 2009, compte tenu d'une nouvelle répartition du temps de psychologue clinicien

| Thèmes du référentiel | PLAN D'ACTION | Qui ? |
|-----------------------|---|--|
| DIE | <ul style="list-style-type: none"> ° Unifier les livrets d'accueil ° Unifier les règlements de fonctionnement ° Réviser les contrats de séjour ° Réviser le CVS ° Information aux nouvelles familles du dispositif existant (rencontres, entretiens, documents de liaison) | Groupe de travail PAQ Copil Codir |
| DPI | Unifier les dossiers des usagers (architecture, contenu) Envisager à long terme le dossier unique Intégrer dans le planning des synthèses, les nouveaux arrivants | Chefs de service et personnel concerné Groupe de travail PAQ |
| OCP | <ul style="list-style-type: none"> ° Organiser les réunions de synthèse ° Organiser les groupes « classe-atelier » ° Organiser la prise en charge éducative sur 5 sites ° Organiser le nouveau bureau de la Coopérative Scolaire ° Création et aménagement du nouvel atelier. | Chefs de services éducatif et formation professionnelle Enseignants |
| PES | | |
| PMR - | <ul style="list-style-type: none"> ° Intégrer les partenaires amenés par Lamothe | Copil et Codir après consultation des différents sect. |
| MRH | <ul style="list-style-type: none"> ° Revoir les emplois du temps ° Réorganiser les services logistique, éducatif, formation professionnelle et thérapeutique (fonctions, fiches de postes et emplois du temps) ° Prévoir formations de maîtresse de maison (entre autres) ° prévoir l'élaboration des fiches de poste des nouveaux personnels | Chefs de service et direction avec les personnels concernés |
| FLS | Réactualiser les procédures : distribution des médicaments, prise en charge du bâtiment supplémentaire, organisation des transports, gestion de l'hébergement d'Agen (budget, aménagement, entretien, etc.). Logistique de tous les | Equipes concernées, Copil et Codir |

| | | |
|------------|---|--------------------------------------|
| | réaménagements et déménagements liés aux travaux | |
| SIF | Communiquer le projet d'établissement et du manuel | Equipes concernées Copil et Codir |
| GSQ | Définir les indicateurs de réussite des actions prévues | Copil |

AXE II – Développer le travail d'équipe et les projets interdisciplinaires

La prise en charge en établissement spécialisé doit permettre à chaque jeune accueilli de bénéficier d'un accompagnement qualitatif, résultant du travail cohérent de l'équipe pluridisciplinaire favorisant la réussite de l'utilisateur.

C'est au travers d'une prise en charge globale que l'on peut faire évoluer le projet individuel du jeune dans le temps, suivant les besoins repérés. Cette prise en charge globale est efficiente lorsque le jeune dispose de temps éducatif, pédagogique, thérapeutique et professionnel. Cette prise en charge globale est renforcée par un travail interdisciplinaire.

La prise en charge pluridisciplinaire permet différents regards sur un même jeune.

Les compétences de l'utilisateur sont valorisées lors des différents moments d'échanges entre professionnels et permettent à ces derniers de prendre appui sur celles-ci pour définir de nouvelles actions. D'autre part, l'utilisateur aura plusieurs portes d'entrée pour l'acquisition d'une même compétence.

Les connaissances d'un professionnel d'un autre secteur peuvent être d'une grande aide pour la compréhension globale qu'on a du jeune. Ceci peut amener à une modification des pratiques des professionnels à l'égard de son projet individuel.

Les réunions de synthèse permettent l'évocation des difficultés du jeune et rendent possible la mise en place d'actions dans chaque secteur pour atteindre un même objectif. L'évaluation de l'équipe amène chacun à mieux travailler individuellement, et engage tous les professionnels autour du projet du jeune.

La présence de différents secteurs professionnels sur un même lieu permet un relais lors de situations de crises, le temps de réaction à tout événement est alors raccourci. D'autre part, pour le jeune, c'est la possibilité d'avoir « le choix de l'interlocuteur », ce qui peut faciliter sa parole et lui permettre d'évacuer les tensions.

La dynamique des projets inter-secteurs facilite l'intégration d'un nouveau professionnel arrivant dans un cadre bien défini.

1°) LES SPECIFICITES DE CHAQUE SECTEUR

Le travail d'équipe n'est pas l'addition simple des intervenants, mais un faisceau d'interactions entre professionnels. Résumons les spécificités de chaque secteur :

| POLES | SPECIFICITES |
|---------------------------|---|
| Pédagogique | Comprendre les difficultés d'apprentissage et d'adaptation scolaire Assurer la scolarisation et l'insertion sociale et professionnelle Construire un projet d'enseignement ou d'aide pédagogique adaptée afin d'amener chaque élève à son niveau de compétences optimal, en référence au socle commun Mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées |
| Formation professionnelle | Aider à la construction d'un projet professionnel Apprendre un métier Viser une formation qualifiante et certifiée Préparer à l'insertion professionnelle (milieu ordinaire ou milieu protégé) Assurer un suivi professionnel après la sortie |
| Educatif | Développer les capacités personnelles Socialiser Autonomiser Promouvoir l'intégration sociale Responsabiliser Préparer à l'insertion sociale (milieu ordinaire ou protégé) Assurer un suivi éducatif après la sortie |

| | |
|-----------------------|--|
| Secteur thérapeutique | Informier et prévenir (éducation à la santé) Assurer le suivi médical et psychologique du jeune durant sa prise en charge |
|-----------------------|--|

2°) OBJECTIFS A ATTEINDRE EN FONCTION DES BESOINS REPERES

Secteur
pédagogique

Formation
professionnelle

Secteur éducatif

Secteur
thérapeutique



3°) LES PROJETS INTERDISCIPLINAIRES

Ce travail d'analyse a été réalisé à partir d'un groupe de travail « Prise en charge et projet individualisé » dans lequel chaque secteur de prise en charge avait pu dégager par tranche d'âge :

- Les besoins
- Les objectifs
- Les moyens à mettre en place

Il a servi à la mise en place des projets interdisciplinaires.

Chaque projet interdisciplinaire fait l'objet d'une fiche récapitulant les objectifs (en annexe). Plusieurs projets ont été menés :

Pour les 12 / 16 ans :

- L'orientation et la représentation de l'espace
- Déplacement pédestre et en bus sur la ville d'Agen

Pour les 16 / 18 – 19 ans :

- - Préparation à la sortie en milieu ordinaire
- - Préparation à la sortie en milieu protégé

Éducation à la santé (liste non exhaustive) :

- Hygiène corporelle : lavage des mains, brossage des dents
- Hygiène alimentaire : connaissance des fruits et légumes, les fromages...
- La contraception, IST, SIDA...
- Les conduites à risque : tabac, alcool, drogue...
- La santé et l'environnement...
- La sexualité...

Culture et expression de soi :

- - Projets Arts visuels
- - Atelier expression « clown »
- - Petit Raid USEP

CONCLUSION : LES LIMITES, LES POINTS A AMELIORER

Limites dans la mise en place du projet lui-même : travailler ensemble nécessite des rencontres, des temps de préparation / suivi / bilan qui actuellement ne sont pas effectifs ou qui sont difficiles à mettre en œuvre vue la multiplicité des emplois du temps.

Difficulté de sortir de son secteur : que fait l'autre concrètement dans son secteur ? La difficulté de l'interdisciplinarité est que chaque secteur aborde et analyse les situations en fonction de ses références. Celles-ci ne sont pas neutres, car elles sont en rapport direct avec la formation et la fonction de chaque professionnel. Il apparaît donc essentiel d'avoir des temps de formation / réflexion communs en équipe pluridisciplinaire, afin de se créer des références communes.

Temps de formation en équipe : s'interroger sur des concepts communs.

Écueil : que le projet interdisciplinaire ne prenne plus en compte le projet individuel du jeune.

D'où la question : *Comment prendre en compte le projet individuel de chaque jeune dans un projet interdisciplinaire ?*

| Thèmes du référentiel | PLAN D'ACTION | Qui ? |
|-----------------------|---|---------------------------|
| DIE | | |
| DPI | Projet individuel : trace des projets interdisciplinaires ? (rubrique à rajouter dans les documents de préparation à la synthèse) | Chaque secteur |
| OCP | Mise en place de réunions + fréquentes spécifiques aux projets interdisciplinaires. Définir des temps de concertation. | Chefs de service |
| PES | | |
| PMR - | En fonction des projets, définir d'éventuels partenariats | Chefs de service |
| MRH | Favoriser, en fonction des ressources humaines disponibles, des temps pour la mise en œuvre des projets interdisciplinaires. Envisager des formations favorisant le travail d'équipe, la cohérence des actions et l'élaboration de projets interdisciplinaires | Equipe de direction |
| FLS | | |
| SIF - | | |
| GSQ | Tableaux de bord, annuel, de suivi des projets interdisciplinaires (jeunes concernées, nombre, professionnels concernés, etc.) | Chefs de service Copil |

ANNEXE : (OCP/F/..)Fiche « Projets inter-disciplinaires » :

| | |
|---|--------------------------------|
| Année scolaire : le..... | Fiche remplie par |
| Libellé du projet : | |
| Objectifs : | |
| Activités proposées pour atteindre le ou les objectifs : | |
| Jeunes concernés : | |
| Professionnels responsables du projet : | |
| Moment de mise en œuvre du projet (calendrier, place dans l'emploi du temps) : | |
| Durée prévisionnelle du projet : | |
| Moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet : | |
| Modalités d'évaluation des progrès ou des acquisitions des jeunes | |

**AXE 3 : L'intégration des jeunes de leur arrivée
jusqu'après leur sortie**

« *La finalité de l'établissement est de préparer tous les jeunes à s'insérer dans les meilleures conditions professionnellement et socialement en milieu ordinaire à chaque fois que possible ou en milieu protégé chaque fois que nécessaire* » (projet d'établissement 2003 – 2008). Poutre maîtresse de notre projet, l'intégration reste plus que jamais au centre des préoccupations des professionnels. La loi de 2005 relative à l'intégration des handicapés dans le milieu scolaire ordinaire, le travail réalisé au cours des 3 dernières années sur l'élaboration des projets individuels, la participation des familles au projet de leur enfant, les changements de formations professionnelles au sein de l'établissement conduisent les équipes à une approche du concept d'intégration plus élargie.

Les actions menées dans le projet 2003 – 2008 ont été évaluées et analysées. Certains indicateurs ont pointé ce qui pourrait être considéré comme un recul (moins de stages de formation professionnelle, moins d'intégrations des jeunes dans les activités associatives, un consumérisme croissant des jeunes par rapport à leurs loisirs...) ; et ce constat fait écho aux interrogations multiples des équipes : quelle intégration ? Pour qui ? Quel accompagnement ? Qu'apporte le milieu ordinaire ? Quel regard du milieu ordinaire ? Tout ce questionnement est activé par l'arrivée imminente de l'IMPro de Lamothe-Poulin. Fongrave va accueillir 6 adolescents déficients moyens dont le projet n'était pas obligatoirement l'intégration en milieu ordinaire. « *L'enfant doit d'abord être un enfant avant d'être un handicapé* ». Ce postulat, qui replace l'utilisateur dans son projet de vie, conduit les équipes à réfléchir et à élaborer un dispositif d'intégration plus adaptatif et plus large, capable de prendre en compte une plus grande palette de difficultés.

1) Le secteur pédagogique a mis en place plusieurs outils intégratifs :

- a. La fréquentation régulière de la Bibliothèque de Layrac ou du Centre de Documentation d'Agen.
- b. La participation à des sorties culturelles ou sportives
- c. La Coopérative Scolaire qui prépare les jeunes à leur dimension de citoyen au sein de la cité.
- d. L'attestation de Sécurité Routière niveau 1 et 2

B) La formation professionnelle

L'intégration est un mouvement amorcé dès la préprofessionnalisation. Les stages en entreprises sont l'outil incontournable lorsqu'on parle de formation professionnelle. La mise en place des formations « Agent de Restauration » et « Agent de Propreté et d'Hygiène » a eu pour effet de multiplier les terrains de stages dans le secteur privé et commercial, où le niveau d'exigence est plus élevé. Parallèlement à ce fait, est constatée au fil des années une réticence croissante pour les jeunes à aborder le monde du travail et à s'engager dans une formation. Le bilan sur les 5 dernières années fait apparaître en termes de fréquentation une diminution du nombre de stages réalisés.

L'enjeu donc pour la formation professionnelle est de :

- maintenir l'acquis : découverte des métiers et approche du monde du travail pour le cycle éducation : visite d'entreprises, stages courts,
- poursuite de la formation en alternance pour le cycle formation et de la période d'application en entreprise pour l'année du titre, tout en gardant le niveau d'exigence en adéquation avec la demande du milieu ordinaire,
- ouvrir d'autres possibilités de formation, en mettant en place un relais avec le SESSAD FORMA PRO,
- élaborer d'autres dispositifs d'accompagnement des jeunes sur les lieux de stages.

C) Le pôle éducatif

Le bilan réalisé fait apparaître là encore une plus grande difficulté des jeunes à s'engager sur l'année dans une activité intégrative individuelle. A cette difficulté, se rajoute le coût élevé de ces activités, ce qui pénalise le budget éducatif.

Le développement des activités intégratives impliquera 4 paramètres :

- la poursuite des projets actuels : activités sportives, culturelles, de développement de la personne... la Coopérative Scolaire pour tous les groupes, le Groupe Repas et les Appartements d'Accession à l'Autonomie pour les groupes A, AR et APH.
- Un travail de réflexion sur le consumérisme des jeunes par rapport aux activités.
- La mise en œuvre de nouveaux projets, et notamment l'hébergement d'Agen.

- L'intégration d'une activité « sports » en temps scolaire et hors temps scolaire, rendue possible par l'arrivée d'un éducateur sportif à ½ temps de Lamothe-Poulin. Ce professionnel aura en charge de renforcer le partenariat avec le réseau associatif ordinaire et à intégrer le maximum des jeunes qui ont les capacités de pratiquer en milieu associatif ordinaire, ceci en relation avec leurs projets individuels.

D) La préparation à la sortie

La préparation à la sortie est assurée notamment par les professionnels qui œuvrent au suivi de l'insertion sociale et professionnelle. Elle comprend :

- l'élaboration du projet de vie de la personne
- la préparation à l'autonomie de la personne quant à sa santé
- la préparation à l'insertion sociale et professionnelle

La gestion de l'insertion du jeune adulte est assurée conjointement par un éducateur et une éducatrice technique

CONCLUSION

L'intégration n'est pas une recette miracle, une panacée ou une religion.....

Elle est le reflet de l'évolution de notre société.

L'intégration n'est pas qu'une obligation, une normalisation.....

Elle est aussi une logique où la différence enrichit la notion de norme.

L'intégration n'est pas l'apanage ou la responsabilité des uns ou des autres.....

Elle est le fruit d'un partenariat équilibré où les enfants, parents, enseignants réguliers, spécialisés et thérapeutes sont compétents.

L'intégration n'est pas une mode pédagogique.....

Elle s'inscrit dans le long terme, elle est régulée par une évaluation constante.

L'intégration n'est pas une fin en soi.....

Elle est un moyen de prévenir l'exclusion sociale.

L'intégration n'est pas...

Elle est...

Tout le travail des équipes, sur ces cinq prochaines années, sera de continuer d'orienter la prise en charge des jeunes dans une volonté intégrative tout au long du séjour de l'usager et de réorganiser le service d'accompagnement à la sortie pour améliorer les conditions et la réussite de l'insertion de chaque jeune adulte.

| Thèmes | Plan d'action | Qui |
|------------|---|---|
| DIE | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Règlement de fonctionnement (engagement des familles par rapport aux activités et vérifier si pas de contradictions) | Copil |
| DPI | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place le livret de formation (formation profession.) ➤ En dernière année, définir les objectifs et les contenus de préparation à la sortie, dans les PIPEC. ➤ Réactualiser la fiche de suivi individuel de la sortie | Equipe form. Prof. Equipe du SAS Equipe du SAS |
| OCP | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaborer et organiser l'activité « sports » ➤ Réfléchir à la passation du Certificat de formation générale ➤ Mettre en place la passation de l'ASSR 1 et 2. ➤ En fonction du projet de sortie, définir un projet personnalisé avec un contenu adapté (connaissances à acquérir, partenariat à mettre en place, travail spécifique avec la famille...) et définir le rôle des professionnels. | Equipe éducative Unité d'enseignement Equipe du SAS et chefs de service |
| PES | <ul style="list-style-type: none"> ➤ | |
| PMR | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réactualiser en le complétant le recensement des partenaires par projet. ➤ Définir les modalités de relations et les objectifs attendus avec les partenaires professionnels ➤ Réactualiser le plan de communication. | Groupe de travail |
| MRH | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adapter les emplois du temps des professionnels pour améliorer l'insertion de l'usager ➤ Réfléchir à la nécessité de prévoir une formation d'équipe sur l'intégration. | Chefs de service |
| FLS | | |
| SIF | | |
| GSQ | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tableau de recensement des activités éducatives, des stages en entreprise, des statistiques du SAS | Professionnels concernés et chefs de service |

Axe 4 - Développer les interactions entre l'adolescent dans son processus d'individuation et le collectif dans sa fonction de socialisation et d'éducation

Dans le cadre de la loi de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale qui met en exergue la place, les droits et les devoirs des usagers nous souhaitons « *développer les interactions entre l'adolescent dans son processus d'individuation et le collectif dans sa fonction de socialisation et d'éducation* ».

« Dis-moi et j'oublierai, montre-moi et je me souviendrai, implique-moi et je comprendrai. » Confucius.

C'est dans cet esprit que nous nous proposons d'améliorer et de développer certaines pratiques institutionnelles afin de permettre au jeune en tant que personne de se construire, à travers le collectif, une identité citoyenne.

Notre objectif est de permettre l'insertion socio-professionnelle des jeunes accueillis. Pour cela, la participation et l'expression nous semblent être des leviers incontournables.

Plusieurs niveaux de participation cadrée sont distingués, par ordre croissant d'implication :

- **l'expression et la communication** : il s'agit ici de l'affirmation de soi par la prise de parole ; s'exprimer, c'est faire connaître quelque chose par le langage.
- **la consultation** : elle permet de susciter des discussions à travers la participation des usagers pour obtenir de leur part des éléments avant d'effectuer des choix.
- **la concertation** : elle associe l'ensemble des acteurs dans la recherche de solutions communes.
- **la co-décision** a pour finalité le partage de la décision, après négociation entre les différents protagonistes, pour parvenir à un accord, une résolution commune.

Il est donc essentiel de rappeler que la finalité ultime du bien fondé de la participation est le pouvoir que la personne acquiert sur sa propre vie et sur son environnement.

Afin de développer l'expression d'une opinion, d'une préférence, la participation à la prise de décision dans le cadre de l'institution, 4 formes organisationnelles sont mises en place :

- le Conseil de la Vie Sociale : c'est une forme de démocratie représentative qui vise plus particulièrement l'apprentissage de la citoyenneté à travers la formalisation des mandats et la pratique de la délégation : il s'agit d'être en mesure d'exercer ses droits. C'est une instance dans laquelle le jeune citoyen donne son avis et peut faire des propositions sur tous les sujets concernant le fonctionnement de l'établissement. L'objectif serait d'améliorer l'accompagnement des jeunes pour profiter pleinement du dispositif mis en place.

- la Coopérative Scolaire (*"La coopérative scolaire se veut "une société d'élèves, gérée par eux, avec le concours des maîtres en vue d'activités communes. Inspirée par un idéal de progrès humain, elle a pour but l'éducation morale, civique et intellectuelle des coopérateurs, par la gestion de la société et le travail de ses membres"*. Circulaire du 10 février 1948) : c'est un groupe d'élus dont le rôle est de présenter des projets d'actions ou de sorties, des projets d'autofinancement qui permet aux jeunes de renforcer leur capacité d'agir et d'influer sur leur propre environnement. Elle permet d'animer l'établissement. Il serait intéressant d'envisager que le bilan annuel d'activités soit adressé aux jeunes et aux familles.

- les groupes d'expression ou groupes de parole sont une forme de participation directe, ils visent l'apprentissage des débats, de la vie en groupe, de la prise de parole... à travers le collectif institutionnel. Il existe actuellement dans le cadre de la formation A.F.P.A., des temps de bilan individuel dans un collectif centrés sur leur apprentissage pédagogique et professionnel et sur la dynamique de l'équipe (groupe). L'idée serait de développer des temps d'expression sur l'ensemble des groupes de jeunes (cycle éducation et formation 1^{ère} année). Ces temps seraient animés par 2 professionnels de différents secteurs. Le contenu serait en lien avec le vécu au quotidien au sein de l'établissement. Les modalités d'organisation et le contenu seraient définis en fonction des besoins et de chaque groupe. (à noter l'existence de groupes d'expression et création au niveau du Secteur Thérapeutique). Ces groupes d'expression devraient favoriser l'émergence de demandes individuelles pour l'élaboration du projet individuel et personnel. Ce projet se construirait dans le cadre des activités pluridisciplinaires, pourrait être basé sur la connaissance du

monde qui nous entoure avec comme support le décryptage de l’audiovisuel et des médias afin de permettre au jeune de développer son esprit critique...

- les enquêtes de satisfaction : c’est une forme de recueil d’opinions des usagers qui vise à positionner les jeunes et les familles comme des « usagers-clients » d’un service.

| Thèmes du référentiel | Axe 4 - INTERACTIONS ENTRE L’INDIVIDU ET LE COLLECTIF | Qui ? |
|-----------------------|--|--|
| DIE | | |
| DPI | Vérifier que la participation de l’usager à un projet collectif apparaisse sur le PIPEC. | Chefs de service |
| OCP | Coop Scolaire : réfléchir sur l’organisation de la Coop Scolaire afin de permettre aux personnes qui donnent vie aux différents projets d’y participer. Mettre en place des groupes d’expression des jeunes autour de sujets en lien avec le vécu au quotidien. Construire des projets, dans le cadre des activités pluridisciplinaires, basées sur la connaissance du monde qui nous entoure, avec comme support le décryptage de l’audiovisuel et des médias (développement de l’esprit critique). | Bureau de la Coop Equipe pluridisciplinaire |
| PES | | |
| PMR | Faire appel si besoin à des intervenants extérieurs sur des thèmes spécifiques | Chefs de service |
| MRH | Prévoir l’éventualité d’une formation sur la conduite et l’animation de groupes | Direction |
| FLS | | |
| SIF | Développer les vecteurs d’informations au sujet de la Coopérative Scolaire ou du CVS | Pour le CVS, représentants des jeunes et des professionnels Pour la Coop, membres du bureau |
| GSQ | Prévoir les indicateurs de réalisation. | |

5°) Le plan d'actions

Les axes stratégiques étant de nature différente, il y a lieu de définir des priorités :

- L'axe 1 est de mise en œuvre immédiate. L'établissement s'y consacrera tout au long de l'année 2009.

- La mise en œuvre des actions prévues pour les axes 2, 3 et 4 s'étaleront de 2010 à 2012. Les dates prévues correspondent à la finalisation des actions.

| | Quoi | Actions à mettre en œuvre | Qui |
|------|--------------------------|--|-----------|
| 2009 | Mise en œuvre de l'axe 1 | <ul style="list-style-type: none"> ◦ Unifier les livrets d'accueil ◦ Unifier les règlements de fonctionnement ◦ Réviser les contrats de séjour ◦ Réviser le CVS ◦ Information aux nouvelles familles du dispositif existant (rencontres, entretiens, documents de liaison) ◦ Unifier les dossiers des usagers (architecture, contenu) ◦ Envisager à long terme le dossier unique ◦ Intégrer dans le planning des synthèses, les nouveaux arrivants ◦ Organiser les réunions de synthèse ◦ Organiser les groupes « classe-atelier » ◦ Organiser la prise en charge éducative sur 5 sites ◦ Organiser le nouveau bureau de la Coopérative Scolaire ◦ Création et aménagement du nouvel atelier. ◦ Intégrer les partenaires amenés par Lamothe ◦ Revoir les emplois du temps ◦ Réorganiser les services logistique, éducatif, formation professionnelle et thérapeutique (fonctions, fiches de postes et emplois du temps) ◦ Prévoir formations de maîtresse de maison (entre autres) ◦ Prévoir l'élaboration des fiches de poste des nouveaux personnels ◦ Réactualiser les procédures : distribution des médicaments, prise en charge du bâtiment supplémentaire, organisation des transports, gestion de l'hébergement d'Agen (budget, aménagement, entretien, etc.). Logistique de tous les réaménagements et déménagements liés aux travaux ◦ Communiquer le projet d'établissement et le manuel ◦ Définir les indicateurs de réalisation des actions prévues | Cf. Axe 1 |

| | | | |
|------|--------------------------------|---|------------------|
| 2010 | Finalisation de l'axe 3 | <ul style="list-style-type: none"> ◦ Règlement de fonctionnement (engagement des familles par rapport aux activités et vérifier si pas de contradictions) ◦ Mettre en place le livret de formation (formation profession.) ◦ En dernière année, définir les objectifs et les contenus de préparation à la sortie, dans les PIPEC. ◦ Réactualiser la fiche de suivi individuel de la sortie ◦ Elaborer et organiser l'activité « sports » ◦ Réfléchir à la passation du Certificat de formation générale ◦ Mettre en place la passation de l'ASSR 1 et 2. ◦ En fonction du projet de sortie, définir un projet personnalisé avec un contenu adapté (connaissances à acquérir, partenariat à mettre en place, travail spécifique avec la famille...) et définir le rôle des professionnels. ◦ Réactualiser en le complétant le recensement des partenaires par projet. ◦ Définir les modalités de relations et les objectifs attendus avec les partenaires professionnels ◦ Réactualiser le plan de communication. ◦ Adapter les emplois du temps des professionnels pour améliorer l'insertion de l'utilisateur ◦ Réfléchir à la nécessité de prévoir une formation d'équipe sur l'intégration. ◦ Tableau de recensement des activités éducatives, des stages en entreprise, des statistiques du SAS | Cf. axe 3 |
| 2011 | Finalisation de l'axe 2 | <ul style="list-style-type: none"> ◦ Projet individuel : trace des projets interdisciplinaires ? (rubrique à rajouter dans les documents de préparation à la synthèse) ◦ Mise en place de réunions + fréquentes spécifiques aux projets interdisciplinaires. Définir des temps de concertation. ◦ En fonction des projets, définir d'éventuels partenariats ◦ Favoriser, en fonction des ressources humaines disponibles, des temps pour la mise en œuvre des projets interdisciplinaires. ◦ Envisager des formations favorisant le travail d'équipe, la cohérence des actions et l'élaboration de projets interdisciplinaires ◦ Tableaux de bord, annuel, de suivi des projets interdisciplinaires (jeunes concernées, nombre, professionnels concernés, etc.) | Cf. axe 2 |

| | | | |
|-------------|--------------------------------|---|------------------|
| 2012 | Finalisation de l'axe 4 | <ul style="list-style-type: none"> ° Vérifier que la participation de l'utilisateur à un projet collectif apparaisse sur le PIPEC. ° Coop Scolaire : réfléchir sur l'organisation de la Coop Scolaire afin de permettre aux personnes qui donnent vie aux différents projets d'y participer. ° Mettre en place des groupes d'expression des jeunes autour de sujets en lien avec le vécu au quotidien. ° Construire des projets, dans le cadre des activités pluridisciplinaires, basées sur la connaissance du monde qui nous entoure, avec comme support le décodage de l'audiovisuel et des médias (développement de l'esprit critique). ° Faire appel si besoin à des intervenants extérieurs sur des thèmes spécifiques ° Prévoir l'éventualité d'une formation sur la conduite et l'animation de groupes ° Développer les vecteurs d'informations au sujet de la Coopérative Scolaire ou du CVS ° Prévoir les indicateurs de réalisation. | Cf. axe 4 |
| 2013 | Evaluation | Evaluation du projet et préparation de l'évaluation interne | |